

ESSAI DE COMPRÉHENSION DU MOT-NOTION « CRÉOLE » DANS LA COLONIE NAISSANTE DE MADAGASCAR

Claude BAVOUX
Professeur de lettres, retraité
Docteur en Histoire contemporaine

Il s'agit de suivre à Madagascar, l'évolution du terme essentiel du monde réunionnais, celui de « Créole » entre les années 1880 et 1925. Le mot, consubstantiel à La Réunion, est soumis aux conditions dans lesquelles il est énoncé, aux contraintes de ses usages sociaux et aux errances des idéologies. On remarquera ici que l'autorité politique des gouvernements généraux n'impose jamais le terme administratif d'« assimilé ». Ce dernier terme employé par commodité dès le tout début de la colonie ne passe pas comme tel dans l'usage journalistique, il fait tache. C'est un mot dont personne ne veut dans la population allogène, qui a ses propres conceptions successives du mot « créole », révélatrices chacune du destin social des Réunionnais de Madagascar.

Certes, chaque mot connaît son évolution sémantique ; ainsi « Créole » va signifier Noir à Madagascar, puis l'apprentissage de la démocratie se faisant, il va aussi signifier Blanc, c'est-à-dire qu'il va signifier tout un chacun, à savoir l'arc-en-ciel des phénotypes, comme à La Réunion. Les usages multiples, concurrentiels, de ce mot à Madagascar sont très symboliques de l'entropie du monde colonial, de son malaise. Mais, ils révèlent surtout l'indifférence de l'atonique mère patrie¹ envers ses filles colonies : la France est gênée par des clivages sociaux qui, depuis la Commune, ne se résolvent pas.

INTRODUCTION

Dans son mémoire consacré au *Personnel politique à l'île de la Réunion, 1848-1860.*, J.-C. Balducchi prend soin de préciser, quand cela est possible, l'origine des personnalités politiques dont il parle. Il est ainsi conduit à préciser le sens qu'il donne au mot « Créole » :

« Par créole, nous avons compris tout individu né dans l'île en excluant ceux que les alliances ont unis à des familles du pays que le gouverneur Graëb comptait en 1848

¹ Voir une idée diamétralement opposée dans *La France des années 1920*, F. ABBAD, pp. 156-167. Armand Colin, 1993.

comme créoles.² »

C'est là un essai qui a le mérite de la clarification. Cette tentative n'est toutefois jamais renouvelée dans des travaux récents, hormis ceux de Philippe Nun et Catherine Boudet, axés sur les Mauriciens, quand il s'agit d'évoquer les Créoles, réunionnais ou mauriciens, de Madagascar et d'ailleurs. Il y a pourtant matière à interrogation.

Alors qu'un long travail concernant ce mot pivot se fait à La Réunion depuis le début des années 1970 chez les linguistes et les anthropologues, il est très rare qu'une précision sur la polysémie du terme soit apportée dans les publications d'histoire concernant le finage indianocéanique de La Réunion. Implicitement, l'historien pense savoir³. L'incohérence lexicologique peut pourtant mener à des incompréhensions dommageables pour ce qui est de l'histoire des allogènes de Madagascar. C'est la raison pour laquelle nous pensons devoir préciser, en deux parties, certains éléments préalables à toute réflexion concernant la présence réunionnaise dans la Grande Ile. Dans la première, il s'agira de pondérer l'usage du mot « Créole » selon les acceptions mauriciennes qui semblent l'emporter à Madagascar avant 1895⁴. Enfin, nous nous demanderons si un usage local spécifique endogène n'a pas pu s'établir, émerger, en dehors de la « petite patrie ».

I) AVANT 1895 : L'ACCEPTION MAURICIENNE DU TERME

A. Un terme d'un usage délicat

Il est manifeste que la fréquentation de textes de tous ordres qui évoquent de près ou de loin la présence des Réunionnais à Madagascar entraîne à une réflexion sur la façon dont ces derniers peuvent y être nommés. Le terme « créole » est l'un de ces mots porteurs d'une charge affective telle que la colonisation de Madagascar n'a pas échappé au piège qu'il porte en lui. Il suffisait d'ouvrir le dictionnaire de référence des linguistes en 1995, le *Trésor de la langue française, T.L.F.*, à l'article « créole » pour être informé sur ce qui fait l'ambiguïté du mot vu sous l'angle de la diachronie.

« 1. (personne) qui est de race blanche, d'ascendance européenne, originaire des plus anciennes colonies d'outre-mer. « *Les hommes de couleur domineront un jour la race amollie des créoles.* » (A. France).

2. Par extension. *Nègre, noir créole*. Né dans les colonies (et non en Afrique). »

Le *TLF* évoque aujourd'hui les travaux d'Albert Valdmann pour montrer qu'il est à la pointe de l'actualité. Un Créole, dans la France métropolitaine de 1900, est blanc. Les métropolitains de Madagascar, aussi nombreux que les Réunionnais⁵, vont donc faire effort sur eux-mêmes pour intégrer les acceptions nouvelles pour eux, qu'ils rencontrent dans tout l'océan Indien.

« Le terme a fini par s'étendre à tous les habitants de l'île par opposition aux étrangers et surtout aux Français de Métropole.⁶ » L'usage franco-centré du mot

² J.-C. BALDUCCHI, *Personnel politique à l'île de la Réunion, 1848-1860*, 1983, p.1. Aix-en-Provence, thèse de III^{ème} cycle, 1984. 2 t. 708 p.

³ Guy JACOB se sert des centaines de fois du terme « créole » dans sa thèse intitulée *La France et Madagascar de 1880 à 1894. Aux origines d'une conquête coloniale*. 4 tomes. 625 p. Le terme (employé des centaines de fois) y signifie « blanc, bourgeois, riche » mais en aucun cas « prolétaire, démuné » ou « noir ».

⁴ Le mot créole « à Maurice désigne ceux des Mauriciens demeurés les plus proches de leur ascendance afro-malgache. » J.-F. DUPON, *Contraintes insulaires et fait colonial aux Mascareignes et aux Seychelles* ; p.1227. thèse dactylographiée, 1976, Aix-Marseille II, t. 3.

⁵ Il faut attendre les années 1920 pour que les recensements comptabilisent les militaires, en grande partie métropolitains.

⁶ J.F. DUPON. *op.cit.* p. 1227.

est, à la fin du siècle passé, préjudiciable au sens réunionnais. C'est la raison pour laquelle ce qui suit peut être considéré comme une petite contribution à l'histoire sémantique du mot. Au temps de Napoléon I^{er}, des Mascariens, très peu nombreux, habitent déjà Tamatave. Ils eussent évidemment été surpris si on les avait appelés ainsi. Un siècle après, en effet, du temps de Gallieni, cela ne les surprend guère d'être encore appelés Bourbonnais.

C'est un usage qui se fait désuet aux temps d'Augagneur ou de Picquié, voire d'Olivier. Mais il n'étonne personne : et pour cause, la colonie de Madagascar qui tient à les nommer, à les particulariser (à défaut de les avoir assimilés) ne sait pas comment faire pour les désigner. Sur un modèle qui vient peut-être de l'administration coloniale de Cochinchine, l'administration gallienienne a bien inventé, en 1897, le terme « d'assimilé », mais on ne le rencontre guère que dans la séquence très administrative d'« Européens et assimilés » ou dans des usages figés approchants, ceux de la presse, par exemple. Imagine-t-on, pris isolément, l'emploi de ce mot dans une phrase banale du type : « J'ai rencontré un assimilé » ? Cela tiendrait du sketch. Cela tiendrait du drame aussi tant la façon de nommer l'autre peut choquer. Mais tout le mal vient-il de cette marâtre distante appelée Métropole ? L'usage fait du mot « créole », à La Réunion, au siècle passé, n'est-il pas fluctuant⁷ et sujet à interprétations diverses ?

1. Une acception consensuelle et trahison de « Créole »

Il ne viendrait pas à l'idée d'un seul habitant sensé de La Réunion de remettre en cause, aujourd'hui, le sens du mot « créole ». Chacun de reprendre, depuis longtemps, la définition générale donnée plus haut, dans le *T.L.F.*, déjà lexicalisée par Raphaël Barquissau dès 1921⁸ : « Créole est pris au sens restreint de né à la Réunion, particulier à la Réunion... C'est là son acception usuelle dans ce pays. »

Le problème s'est posé depuis longtemps déjà aux intellectuels des Iles Sœurs : en 1883, le docteur H. Clarenc⁹, Mauricien¹⁰, ami du député de Mahy, ne lui écrit-il pas, contre toute attente, cette contre vérité flagrante, comme en témoigne plus haut l'acception du mot dans la phrase d'A. France :

« On appelle créole toute personne née dans la colonie, sans acception de couleur contrairement à l'idée que l'on se fait de la signification de ce mot en Europe. »¹¹

Clarenc fait véritablement la leçon à de Mahy. Son attitude est pour le moins curieuse. On pourra voir ici la touchante unanimité d'une classe sociale de notables approfondissant son sens de la démocratie. Louis Brunet n'écrit-il pas l'histoire des Francs-Créoles à la même époque ?

On conviendra que Clarenc a l'art de cultiver le paradoxe, quand on sait que le

⁷ En 1907 aussi, voir *La Patrie Créole*, 23 janvier, n°2322 : « La race créole ». L'auteur de la lettre a visiblement regardé le *Larousse* qui ne connaît que Joséphine de Beauharnais : « Le vrai créole, c'est le paysan français. »

⁸ *De la formation d'une élite*, p.15.impr. R. DROUHET, Saint-Denis, 26 p.

⁹ La nouvelle de la prise de Tananarive est évidemment connue trois jours avant à Port-Louis. Une foule nombreuse s'est portée au Consulat de France. Le docteur Clarenc, au nom de la Société de l'Alliance Française et de la Société Française d'Assistance félicite le consul au nom des familles d'origine française de Maurice. Avec Camille Sumeire, il fait des démarches auprès d'un capitaine français pour porter la nouvelle à La Réunion. *Le JIR*, 16 octobre 1895, n° 1440.

¹⁰ Clarenc est aussi en 1895 le nouveau président de la Société mauricienne de colonisation renaissante (née en décembre 1884, elle avait fermé son bureau depuis 1888) ; pp. 238-240. *Bulletin du Comité de Madagascar*, décembre 1895

¹¹ Lettre du 19 mai 1883, de 7 feuillets, sous enveloppe anonyme, égarée dans le dossier c. 143. d. 200. 1878-1881. CAOM.

mot « créole » à Maurice exclut les Blancs absolument jusqu'à ce jour. Se dire Créole est en quelque sorte vécu comme un acte d'humanisme parmi la gent politique du XIX^{ème} siècle finissant. Nous sommes là en présence de définitions de caractère purement idéologiques effectivement passées dans l'usage depuis plus d'un siècle ; cela permet de déguiser une réalité quotidienne de la fin du siècle passé et du début de celui-ci, réalité qui, elle, ne ment pas. En particulier à Madagascar.

Dans une interview¹² de 1898, le docteur Chevreau, personnage aimé dans tous les milieux, à Tamatave, ne se dit-il pas Français (il vient d'être naturalisé) et créole, alors qu'il ne fait aucune référence à sa mauricianité ? Cela a valeur de profession de foi, car il s'adresse à des Réunionnais et il sait ce qu'il fait. C'est manifestement là un acte délibéré d'altruisme. Là encore on est en pleine idéologie. Le milieu médical, (Clarenc, de Mahy et Chevreau), en prise directe avec la misère sociale, joue un rôle éminent dans l'évolution du mot. Deux sens du mot coexistent donc à l'aube du XX^{ème} siècle, ou se font concurrence et arrivent à signifier des réalités sociales antithétiques : disons « blanc riche » ou « noir pauvre », pour simplifier abusivement.

Cette ambivalence induit en erreur les Métropolitains qui arrivent nombreux à Madagascar à partir 1895, et qui tous, plus ou moins, sont pénétrés d'une conception inégalitaire des races. A leur décharge il faut préciser qu'ils découvrent un monde d'une rare et ancienne complexité que R. Chaudenson synthétise humoristiquement par la bouche de Bory Saint-Vincent qui s'exprime au tout début du XIX^{ème} siècle¹³. Qui plus est, la présence d'une communauté mauricienne numériquement, économiquement et surtout socialement importante à Madagascar dans les années 1880-1900, rend les données du débat lexical plus difficiles encore.

En effet, le sens du mot créole à Maurice, jusqu'à aujourd'hui, ne souffre aucune ambiguïté : il signifie personne métissée de la « population générale ». Il ne peut en aucun cas signifier blanc. Précisons tout de suite qu'aucun acteur métropolitain du paysage politique de Madagascar n'est sciemment partie prenante dans ce débat dans lequel tout se fait de soi, mais où tout se passe dans une certaine classe sociale, la classe aisée, dont les rapports familiaux et économiques avec Maurice, bien que manifestes, étalés sur la grande durée, sont décrits dans la thèse de Ph. Nun. Le débat (car c'en est un) n'exclut cependant pas la France puisque c'est le sens métropolitain du mot créole qui s'impose à Madagascar (et somme toute, à La Réunion) après la Première Guerre mondiale. Au-delà du débat lexicographique, d'un intérêt bien mince, il y a un enjeu propre à Madagascar : quels sont les rapports entretenus par tous avec les Réunionnais ? En un mot, qui est dit créole au début de la période coloniale à Madagascar ?

Avant la première arrivée massive des Réunionnais à Madagascar, dès le temps de Laroche, les problèmes posés par le mot arrivent déjà à un grand degré de complexité. Dans une réponse à un pamphlet introuvable aujourd'hui intitulée *Honte aux bandits*, parue le 12 août 1883 (*Le Petit Saint-Paulois*), Manest Abélard, son auteur, imprimeur à Saint-Paul et père de deux fils volontaires du bataillon de Madagascar, répond « aux vils insulteurs des masses » et se fait l'avocat des « gens de couleur ». Nous remarquerons que le mot « créole » n'apparaît pas et que l'auteur s'y

¹² *Le JIR*, 21 décembre 1898, n° 2612.

¹³ p.37. « Mulâtres, métis, créoles » pp. 23-37. *Métissages. Linguistique et anthropologie*. t. II. (La question est de savoir si Cochard est blanc, libre ou noir. Du sens de la réponse dépend son acceptation à la table des hôtes). « Quoique Cochard ne fut que libre et que sa couleur fut beaucoup plus que foncée, je répondis sans hésiter qu'il était blanc. Mets quatre assiettes ! cria Kerautrai à sa femme. »

sert de circonlocutions à caractère socio-politique.

Un mois auparavant, Charles Buet, journaliste métropolitain peu fiable, publie *Six mois à Bourbon*, texte dans lequel les périphrases ne manquent pas pour désigner les gens de l'île ; mais le terme générique de « créole » sert à l'auteur pour désigner celui qui vit dans l'île où il est né, un peu comme cela se ferait aujourd'hui, ce qui est révélateur d'un usage en train de s'imposer peu à peu. Précisons l'emploi de « mulâtre »¹⁴ qui n'est guère d'usage localement, si on s'en tient à ce que R. Chaudenson en dit. Le terme est certes repris en 1884 par le Réunionnais Macquarie, mais celui-ci ne vient-il pas de passer 22 années consécutives à Paris¹⁵ ? Il évoque « la situation sociale des mulâtres ; ils sont comme par le passé méprisés par les blancs et détestés par les noirs. » *Le Créole*¹⁶ évoque dans cet ouvrage un immense « outrage à la société créole », la meilleure cela va sans dire, celle des possédants, celle dont on est en droit de se demander si elle est réellement faite de créoles.

2. La patrie créole

Un détour politique, par l'expression « patrie créole », est ici nécessaire. Il faut établir un distinguo subtil entre « Français et Créoles d'origine française ». Cette nuance en 1880 a déjà un siècle d'âge. On se permettra d'avancer qu'il en est de même, alors, avec des arguties, à La Réunion. Les uns sont plus connotés d'usage européen que les autres. Certes, depuis la Révolution française, tous servent la « patrie créole ». Mais ce sont surtout ceux qui ont une idée du vaste monde, qui sont d'origine bourgeoise qui s'en servent. C'est le cas du cousin de De Mahy, Antoine Ruben du Couder qui proteste toujours l'avoir servie dans le journal de Drouhet fils, enfant du sénateur, métropolitain d'origine¹⁷. Mais l'expression « patrie créole » est sujette à discussion chez celui de la part de qui on est en droit d'attendre une absence totale de critique, à savoir l'historien des Francs-Créoles, le conseiller général Louis Brunet. Elle n'est que le reflet « d'un petit chauvinisme de clocher bête à crever ». La presse des années 1880-1890, où la France envoie par deux fois des troupes à Madagascar, abuse de l'expression¹⁸.

Celui qui n'est pas de votre ligne politique est « traître à la patrie créole ». Il faut attendre la fin du siècle pour qu'une critique plus ample se fasse jour¹⁹ avant que ne naisse en 1901 un journal au titre évocateur et provocateur : *La Patrie Créole* fondée par le Métropolitain transfuge de Tamatave, Edmond Maigne de la Solayrie²⁰. Ce vindicatif ultra remettra vite au goût du jour cette expression dont *Le JIR* dit qu'on l'a toujours à la bouche²¹ : « La patrie créole n'aurait-elle que des fils qu'elle aimerait

¹⁴ « Les mulâtres... (p.359), une classe à part que l'on tient à l'honneur de ne pas fréquenter... (p.360) ont beau être riches, jouir de positions sociales élevées, on ne les voit pas, on les exclut sans pitié. Un blanc qui épouserait la fille d'un mulâtre, ce mulâtre fût-il magistrat, officier supérieur, fonctionnaire public, il serait frappé de la même réprobation. »

¹⁵ *Voyage à Madagascar* ; voir le commentaire du 30 mars 1884, n° 601, *Le Créole*.

¹⁶ 3 avril 1884, n° 605 et *Le Sport Colonial* du 7 avril.

¹⁷ *Le Nouveau Salazien-Moniteur*. 13 juillet 1885, n° 4.

¹⁸ *Le Créole*. 28 avril 1886. n° 1343. Lettre conjointe mensuelle de Milhet-Fontarabie, de Mahy, Dureau de Vaulcomte. (Le Myre de Vilers va rejoindre son poste). Nous pensons que ceux de nos compatriotes qui veulent s'établir à Madagascar feraient bien de s'adresser sans tarder à M. Le Myre de Vilers... Nous avons été fiers pour notre petite patrie créole. Les emplois de l'expression sont banals chez de Mahy.

¹⁹ *Le JIR*, 4 juillet 1894 ; « Le créolisme, notre chauvinisme, ce *borer* d'un nouveau genre, cette lèpre... ce panamisme local. Qu'il laisse loin derrière lui le méridionalisme des petites villes de Provence !... On vous appellera traître à la patrie créole. »

²⁰ Maigne est une figure passionnante du journalisme réactionnaire des deux îles. Il est à Tamatave le successeur de Lainé de la Couronne. En 1894, il est incarcéré pour avoir revendiqué l'annexion de l'île.

²¹ *Le JIR*. 18 décembre 1895. n°1895. On a toujours à la bouche « Patrie Créole. »

dans l'équanimité, quand bien même ils seraient métropolitains ? » La patrie créole est en fait le piège politique autonomiste auquel la bourgeoisie prétend feindre de se prendre, aux débuts de la III^{ème} République, sans se poser la question de savoir quel est le plus vaste piège que cela doit cacher²².

Celui qui évoque la patrie créole se garde bien de l'évoquer seule. Il l'assortit toujours de la Patrie tout court, en particulier depuis l'envahissement du territoire national par les Prussiens, après Sedan. C'est un petit détail qui mène à remettre en cause cet unanimité de façade affirmé dans des discours généreux et grandiloquents qu'entraîne celui de « République ». Ainsi, *La Cloche*²³ publie une lettre extraite du *Créole* qui fait part des horaires de travail pratiqués à Diego-Suarez : les Européens travaillent le matin de 5 h. à 8 h. et demie pour reprendre l'après-midi de 3 h à 6 h. Quant aux « Créoles, Sakalaves et Malgaches de Sainte-Marie »²⁴, ils travaillent le matin jusqu'à 10 h. pour reprendre à 2 h. de l'après-midi. Ne cherchons ni à Madagascar ni à La Réunion une protestation quelconque dans les numéros qui suivent. Et pour cause. Le secret de Polichinelle est bien gardé : Créole, pris dans certains contextes (ici celui du travail de peine, de « pioche ») signifie alors à Madagascar et à La Réunion ce qu'il signifie à Maurice, à savoir « non blanc, non européen ». Il est exclusif de blanc. A-t-on jamais vu, enfin, à cette époque, un seul Blanc travailler de ses mains à Madagascar ?

Le fils du gouverneur en personne, L. Cuinier, évidemment métropolitain, qui signe conjointement une lettre avec d'autres étudiants créoles « exilés en France », durant la même année n'eût guère apprécié ce commentaire²⁵, de l'ordre de l'indicible. C'est parce que la parole écrite a été donnée aux Réunionnais proches du pouvoir pour déguiser leur pensée de classe. Créole peut signifier bourgeois ou miséreux. Mais on se comprend entre soi selon le contexte. Il est évident qu'on ne peut ignorer ces faits de langue quand on veut se pencher sur le passé réunionnais de Madagascar dans les débuts d'une République aux fondements très faiblement assurés.

B. Une certaine distanciation ; les usages lexicaux codifiés

Pas plus qu'un fils de gouverneur, il ne faudrait pas confondre Féry d'Esclands²⁶, Bordelais qui se dit créole, canne oblige, avec « la populace... ceux qui se sont fait acheter leur voix à coups de verre d'arack et de percale »²⁷. L'un appartient à « la société créole », les autres non. Il est l'un de ces « amis du progrès, c'est-à-dire un vrai créole » dont parle *Le Sport colonial*²⁸, snobisme oblige. Les autres Créoles ne sont que de l'ersatz, une masse de « citoyens » dont on se moque. On le constate : il est très difficile de prendre en défaut un journal comme *Le Créole*, encore très réservé vis-à-vis de la République²⁹, qui sait qu'il faut mettre des formes

²² *Le Créole*. 1888. Dans un article très lucide, qui prend ses distances vis-à-vis de la Métropole, de Lescouble, gros Blanc, écrit : « N'est-ce pas sur une pente aussi funeste que celle des Espagnols et des peuples latins d'Amérique que nous précipitent tous ces soit-disant admirateurs de la patrie créole ? »

²³ 17 janvier 1886.

²⁴ Un travail statistique de linguistique beaucoup plus qu'un travail historique pourrait être fait sur l'ordre séquentiel des termes tels que ceux qui viennent d'être employés et qui situent socialement le Créole à mi-chemin entre le Malgache et l'Européen sur un continuum allant du Noir au Blanc.

²⁵ *Le Créole*, 21 juin 1886 ; lettre de L. Vergoz de Bordeaux à propos de H. Vergoz docteur en médecine : « (Nous) les Créoles exilés en France, un sentiment de solidarité étroite nous unit... »

²⁶ Vice-président national de la Ligue de Patriotes, fondée en 1882 par Déroulède. Le détail biographique politique est d'importance.

²⁷ *Le Créole*, 12 mars 1887, n°1659.

²⁸ *Le Créole*, 23 juillet 1883, n°354.

²⁹ *Le Créole*, 13 novembre 1885. « La forme même du gouvernement n'intéresse que très indirectement les

même dans les usages démocratiques. La chasse à l'écart de langue est assez difficile.

La Vérité, monarchiste, qui a publié *La France juive* en feuilleton en 1886³⁰, a peut-être moins de pudeur dans les usages lexicaux. On n'hésite pas à y stigmatiser « la classe de ceux qui pour des raisons crâniologiques ne peuvent atteindre à l'honneur ni à la moralité »³¹. Personne n'étant nommé, il est malaisé de s'y reconnaître ; mais l'usage se fixant, on apprend vite qu'un « électeur » n'est jamais que le synonyme de « citoyen », lui-même étant l'équivalent de « personne issue d'un milieu populaire » :

« - On dit qu'à Bourbon, il y a des bras ballants et des estomacs vides.

- A Bourbon ? Mais les électeurs de ce pays-là n'admettent que trois genres de profession : administrateurs, perruquiers et débitants de vermouth³². Hors de là tout métier serait indigne, est-ce vrai ? »³³.

Ce genre d'anecdote révélatrice d'un état d'esprit particulier circule dans le pays depuis 1848. Mais cela mérite explication. Dans ce domaine du non-dit, Macquarie est l'auteur le plus éclairant :

« La loi ne se contentait pas de briser la chaîne de l'esclave, elle l'élevait à la dignité d'homme ; elle en faisait un Français et un citoyen. La liberté soit ; l'égalité jamais. L'ancienne population noire fut réduite à promener sa liberté et ses droits dans les faubourgs des villes... Aujourd'hui, après quarante années, nos colonies offrent le spectacle d'une division profonde et haineuse entre la caste blanche et la caste noire ; l'abolition de l'esclavage a créé des Guelfes et des Gibelins d'outre-mer. »³⁴

Macquarie a cela de bon qu'il est Réunionnais d'origine et qu'il s'exprime sur son pays sans détours avec des mots qui n'ont usuellement pas cours à La Réunion mais qui font mouche comme « paria », véritable violence verbale, ou simplement « créole blanc ». Ne pensons surtout pas qu'il s'agisse d'emplois journalistiques ou littéraires ; ainsi, peut-on lire dans une annonce du *Créole* :

« On désire avoir un employé citoyen créole pour la surveillance d'une petite propriété. S'adresser au cabinet Ruben de Couder, agent de change. »³⁵

« Citoyen créole » a quelque chose de redondant et d'explicite à la fois. On se comprend toujours entre soi³⁶.

On tient aussi des discours sans modération en évoquant publiquement « ses Créoles » : Madagascar représente « la grande question pour nos créoles de l'Île Bourbon. »³⁷ On appréciera au passage ce possessif habituel. « Nos » est perpétué à Madagascar dans le discours journalistique.

« Une langue française pour indigène, capable d'être reçue avec profit par nos Annamites (et) le cerveau encore rudimentaire de nos nègres africains. »³⁸ ou : « Ce serait utile pour nos

colonies. Peu nous importe à Bourbon que le drapeau qui flotte sur l'hôtel du Gouverneur porte sur ses plis le mot de république, empire ou monarchie. »

³⁰ Sitôt faite la parution à Paris.

³¹ *La Vérité*, 8 juin 1887, n° 1 ; article de Dejean de la Batie.

³² Le sempiternel reproche fait à Madagascar selon lequel un Réunionnais est usuellement un vendeur de *toaka gasy* (eau-de-vie malgache) figure depuis longtemps parmi les universaux du racisme bon enfant à la Harriet Beecher Stowe.

³³ *La Vérité*, 28 août 1887, n° 38 ; article du correspondant à Zanzibar.

³⁴ MACQUARIE, *Voyage à Madagascar*, pp. 50-52.

³⁵ *Le Créole*, 17 avril 1884, n° 618.

³⁶ Dans un article de *L'Illustration* de 1862, p. 362, consacré à la Réunion, L. Maillard, citant un ingénieur civil dit, des nouveaux affranchis, de façon condescendante, qu'ils « aiment à prendre le nom de « citoyens ». »

³⁷ *La Vérité*, 23 octobre 1887, n° 62. Article « La question de Madagascar. »

³⁸ *La Dépêche de Madagascar*, 12 mars 1910.

créoles qui s'expatrient de savoir quels sont les taux de mortalité à Madagascar. »³⁹

On est confondu par une sollicitude qui semble propre au discours colonial traditionnel. La rubrique plus mondaine, intitulée « Nos Créoles »⁴⁰ du *JIR* du début du siècle n'a certainement pas cet aspect faussement paternaliste, société créole oblige.

Le Créole est donc quelque'un de malléable ; on se charge d'orienter sa destinée. A l'Ouest. C'est un propos délibéré et répété de De Mahy Madagascar sert d'exutoire social : « Madagascar nous attire... L'émigration emporte pas mal d'entre nous à Tamatave et Diego-Suarez » se lamente *La Vérité*.

« Ce ne sont pas sur ces deux derniers points que des jeunes gens pourront réussir. C'est plutôt à l'intérieur (de Madagascar) que la famille européenne peut se fonder et se multiplier ».

L'épithète « européenne », comme bien souvent, vient en contrepoint du mot « créole »⁴¹. La différenciation entre les deux termes est constante chez les allogènes de Madagascar, au moins jusqu'en 1914-1918⁴². Les uns resteront sur la côte, les autres se rendront là où le climat les convie. Cela porte un nom : le finalisme politique.

Madagascar est découpé non en tranches successives comme le melon, mais en strates superposées : aux uns, les Créoles, le soleil et la chaleur ; aux autres, les Européens (comprendons les Blancs de la Réunion) les « Hauts-Plateaux »⁴³ et la fraîcheur. N'est-ce d'ailleurs pas à ce prix (leurs ardeurs génésiques faiblissant, disent les spécialistes de l'époque) que ces derniers sont seulement susceptibles de se reproduire⁴⁴ ?

Tamatave, une créolité plus loin

Il va de soi que ces habitudes langagières qui ne sont pas simples à assimiler, étant très référencées, se retrouvent sur la côte Est dans les mêmes années. La langue de la presse y subit l'influence des usages des Mascareignes. *La Cloche*, le 6 juin 1886, dans la nécrologie de Jean-Marie Raffray⁴⁵ se sert même d'une expression typiquement mauricienne : « Ce matin notre communauté française augmentée des nombreux amis que J.M.R. avait su se faire dans notre⁴⁶ population générale accompagnait cet ami à sa dernière demeure ... ». Ce sont les Créoles qui constituent cette « population générale », expression banale encore usitée en 2011 à Maurice. Même si on est « compatriote »

³⁹ *Le JIR*, 4 mars 1902, n°1137.

⁴⁰ *La Patrie Créole*, 24 octobre 1902, n°503.

⁴¹ Comment comprendre la délicate finesse du correspondant particulier de Tamatave quand il relate le passage du docteur Auber, nouvellement élu, à Tamatave par la Loge de Tamatave. Panon et Diagne, accueillent Auber à l'Hôtel de L'Univers. « On se rince la dalle. A ce lunch, sur la demande de quelques Européens, le Dr. Auber, détail piquant, a chanté plusieurs chansons du répertoire créole. On en rit encore à Tamatave, ce n'est pas banal ». *La Dépêche de Madagascar*, 6 août 1905.

⁴² Dans le tamatavien *Journal de Madagascar*, 8 août 1915, n°274, se trouve la réticence de langage suivante : « ... le colonie « créole » (expression impropre dont je me sers à défaut d'une autre rendant mieux ma pensée)... » L'auteur a encore dû trouver dans son *Larousse* une définition du mot centrée sur les Blancs béké antillais.

⁴³ L'usage du mot plateaux, pour plaines, et de Hautes-terres est très créole : « plateaux des hauts de la rivière des Galets. » *La Malle*, 29 novembre 1868 ; voir aussi 28 février 1869, dans l'affaire de « la colonisation des plateaux de l'intérieur ». Jean - Pierre Raison a scientifiquement mis fin à cet usage.

⁴⁴ *La Vérité*. 21 janvier 1888. n° 112. article intitulé : « La colonisation de Madagascar ». Ce fantôme se perpétue dans *La Patrie créole*. « Choses de Madagascar ». n° 473, 24 septembre 1902.

⁴⁵ Le rédacteur-gérant Lainé de la Couronne n'est pas Mauricien, comme le dit G. Jacob, mais Rochellois. J.M. Raffray, vice-consul, est Réunionnais, mais a toujours, quoiqu'en dise *La Cloche*, voué les Créoles aux gémonies. C'est dans les archives privées de Mahy qu'on trouve trace de cette origine. On en trouve confirmation dans l'*Almanach Religieux de l'Île Bourbon*. 1884. p.63. J. M. Raffray a fait une notice biographique sur E. Dayot ; voir *La Cloche*, 29 octobre 1882.

⁴⁶ Possessif souligné par nous.

cela engendre des distances, des « préjugés sociaux » contre lesquels *La Cloche*, journal volontiers populiste s'est toujours insurgé. *Le Salazien-Moniteur*, citant *Le Journal de Maurice*⁴⁷, pose la question, sans y répondre, de savoir dans quelle île il y a le moins de ces préjugés raciaux.

Ne serait-ce pas dans la troisième de ces îles, si on en juge par un simple fait divers ? En effet, alors qu'il est exclu qu'on puisse alors le dire à La Réunion, *La Cloche*⁴⁸, à propos d'un incendie à Ampanalaña évoque deux victimes créoles, Fauchin, charpentier, et Tilay Govinden⁴⁹. Comme nous sommes en 1891, à l'époque où les Indiens sont encore pour longtemps traités d'étrangers, voire de « contre-nation »⁵⁰, on peut noter ici une extension toute relative du sens de « créole ». Il est certain que Tamatave, dans les années 1880 et 1890 est le seul carrefour indianocéanique où se croisent les influences venues des Mascareignes et de France dans ce domaine tenu, mais fondamental de l'identité. Tamatave se situe, en quelque sorte, une créolité plus loin. Il ne sera donc pas étonnant de retrouver Madagascar comme devancière dans la recherche identitaire.

*L'Opinion Publique*⁵¹, journal tamatavien de possédants, semble tenir pourtant à ce que chacun reste à sa place dans cette ville ouverte et annonce « un bal des gens de couleur », rassemblés en tant que tels, ayant leur délégué. C'est donc qu'il y a un bal des gens qui n'ont pas de couleur, qui forment « ligue », autrement dit : « ces messieurs dits de la population blanche »⁵². Sans être expressément au courant de ces remous, *Le JIR*, en 1892 (sous la plume du correspondant occasionnel qu'est le très jeune Mauricien très assimilationniste Julien Gimel⁵³, l'un des deux ou trois journalistes tamataviens qui comptent) trouve enfin l'un des très rares termes équivalents possibles de « Créole » dans le Madagascar colonial du XX^{ème} siècle, le simple mot d'« expatrié »⁵⁴. Gimel, personnage passionnant, essaye d'exclure le mot de Créole pendant les années qui suivent : on est Français ou démuné. On se situe nationalement ou socialement. La tentative de ce futur directeur de journal, qui s'étend sur de longues années, mérite d'être notée. Mais la société dans laquelle il vit est plus forte que lui.

Voici une autre façon de nommer les Créoles de couleur (on se sert ici d'un terme consacré) dans le même journal dionysien, au détour d'un article consacré à la main d'œuvre, sujet d'émou. C'est un « agriculteur » qui signe la lettre, donc un aristocrate parmi les planteurs⁵⁵ : « Chez nous, puisque nos indigènes n'aiment pas travailler la terre et que beaucoup d'entre eux n'hésitent pas à émigrer à Madagascar... » Point n'est besoin de commenter le possessif ni le sens du mot indigène qu'on retrouve dans *Le Ralliement* du 17 août 1894 dans la phrase suivante : « A Madagascar les *fahavalos* massacrent nos travailleurs indigènes⁵⁶. » Soulignons le

⁴⁷ *Le Salazien-Moniteur*, 17 août 1890, n°450.

⁴⁸ *La Cloche*, 2 janvier 1891, n°531.

⁴⁹ Pondichérien.

⁵⁰ Terme réunionnais à rapprocher du métropolitain « anti-France ».

⁵¹ *L'Opinion Publique*, 3 mai 1891, n°20, et numéros suivants.

⁵² Voir les numéros du mois de mai 1891 dans lesquels les agressés se défendent.

⁵³ *Le Ralliement* (15 septembre 1893, n° 341) lui fait les honneurs de la presse : Gimel, homme de couleur, aurait été traité de « faussaire » et de « nègre » par Ranchot dans le *Progrès de l'Imerina*. Il meurt à 38 ans en avril 1908, après une carrière de journaliste, d'imprimeur franc-maçon, et de photographe.

⁵⁴ *Le JIR*, 3 janvier 1892, n°156. « La presse réveille de sa léthargie un ministère qui cachant la vérité aux représentants de la nation permet aux expatriés d'être bafoués avec arrogance par un peuple qui reconnaît son protectorat. »

⁵⁵ *Le JIR*, 30 décembre 1892, n°456. Le terme a en effet, *hic et nunc*, quelque chose de technocrate, de métropolitain.

⁵⁶ *Le Ralliement*, 17 août 1894, n° 749 ; article signé Quatrennes, de Saint-Denis.

grief souvent repris à l'encontre des Créoles, au point que c'en est un cliché, à savoir qu'ils n'aiment pas leur terre. Une belle et longue lettre du *Petit JIR* intitulée « L'impossibilité de l'utilisation des bras créoles » essaye de mettre fin aux vieux stéréotypes de cette « sempiternelle accusation de fainéantise et d'inconstance »⁵⁷.

Avant l'intervention décisive des Français à Madagascar, en 1895, le sens du mot créole est des plus flous à La Réunion et signifie selon le contexte et souvent selon son emploi comme substantif ou comme adjectif, riche ou pauvre, noir ou blanc. En effet, on a vu que le sens n'est pas exactement le même quand le mot est nom ou épithète.

C. Les préjugés de la métropole

Est-ce à dire que les malheureux troupiers de Maevatanana-Andriba amènent, en 1895, une clarification sémantique à la semelle de leurs brodequins ? Ou au contraire, les errements ne préexisteraient-ils pas déjà dans l'esprit des Français de France avertis⁵⁸ ? La prévention à l'égard de Bourbon et de ses habitants est très vieille, peut-être même consubstantielle à sa naissance. Sans vouloir remonter à Boucher ou à la période révolutionnaire pour découvrir le plaisir de montrer que le mal vient de loin⁵⁹, nous n'évoquerons que l'opuscule de E. Vidal, d'autant plus significatif que l'auteur est bordelais et a travaillé dans le commerce à La Réunion. Il s'agit d'un extrait de *Madagascar, situation actuelle*, qui paraît en 1845 :

« Et maintenant si les créoles de Bourbon, gens si difficiles à satisfaire..., demandent à grands cris la colonisation de Madagascar, et pétitionnent auprès du roi pour obtenir la réalisation de leur vœu, il faut les laisser crier et pétitionner tout à leur aise, et ne point coloniser. Ces imaginatifs colons voudraient nous faire à présent une nouvelle Algérie. »

L'emploi de Vidal ne précise en rien le sens donné à Créole. Tous les stéréotypes sont bien en place dans les ports de France où est connue La Réunion.

Le régime de plomb du Second Empire est tel qu'il ne permet guère qu'on les réentende⁶⁰. La présence de Imhaus⁶¹, mécanicien de génie, directeur de la censure à Paris et Père Joseph de la politique réunionnaise pendant tout de Second empire, ami de De Persigny, y est peut-être pour quelque chose. De tels antagonismes viennent principalement d'intérêts divergents dans le domaine économique commercial et industriel, spécialement dans celui de l'armement des navires. Conséquence d'une timide libéralisation de la censure à La Réunion et contrecoup de vieilles critiques injustifiées et éculées, le ressentiment se fait soudainement vif dans *Le Travail* à Saint-Pierre aux premiers balbutiements de la République.

En 1871, E. Robert candidat aux élections cantonales à Sainte-Rose annonce un programme simple : « réserver les emplois aux Créoles » ; le latifundiaire E. Chabrier renchérit et réclame « le gouvernement du pays par le pays. »⁶² Il est bien difficile

⁵⁷ Cette rare attaque contre les propriétaires de la terre paraît le 25 octobre 1894 ; n° 1093.

⁵⁸ « La hantise ethnologique de la fin du XIX^{ème} et du début du XX^{ème} siècles désespère certains nationalistes qui, comme Barrès, convaincu des déterminismes raciaux, devront admettre que les Français ne forment pas une race ». p 712. « Jeanne d'Arc » Michel WINOCK. *Les lieux de mémoire*. III. Les France. 3. « De l'archive à l'emblème ».

⁵⁹ C'est C. Wanquet qui se sert de l'expression « topiques créoles » pour parler de constantes îliennes de cette époque.

⁶⁰ Le député La Serve a des mots très durs pour montrer combien ce régime fut encore plus intolérable sous les tropiques.

⁶¹ *Le Droit de parler, lettre à M. Imhaus*, Eugène PELLETAN, Paris, Pagnerre, 1862. 48 p. Pour Pelletan, Imhaus est « celui qui tient la main sur la bouche de la France ».

⁶² *Le Travail*. 18 février 1871, n° 14 et 11 octobre 1871, n° 81.

d'évaluer alors le nombre des métropolitains de l'île, mais on ne s'engagera pas beaucoup en avançant un chiffre limité à quelques centaines, gendarmes et militaires de l'infanterie coloniale compris⁶³. Le commerce de gros et l'armement ne concerne que quelques dizaines de personnes. « Créole » s'oppose dès lors clairement à « Français de France », « Européen », « oiseau de passage » ou à « salé », voire « gros salé »⁶⁴. On ne parle jamais de sa différence culturelle, on y pense toujours : cela n'apparaît guère qu'en appréciant le regain d'intérêt des folkloristes du moment pour la langue et les traits culturels créoles⁶⁵.

On serait bien en peine de fournir la moindre page de la fin du siècle où des différences s'apprécieraient sans jugement de valeur en défaveur du monde créole. En 1882 (la libéralisation du régime de la presse vient de se faire) le sympathique docteur Auguste Vinson, l'auteur du *Voyage à Madagascar*, candidat républicain se présente contre Milhet et tient à faire savoir dans sa profession de foi : « Je suis créole et vous savez à quelle école de libéralisme j'ai été élevé ; l'expatriation est la seule solution valable pour les Créoles contre l'assimilation. »⁶⁶. Traduisons : Milhet n'est pas du cru ; devant l'égalitarisme qu'apporte un excès de républicanisme, le salut des Créoles (européens⁶⁷, cela va sans dire) réside dans la fuite.

Léopold Reilhac⁶⁸, retour de Cochinchine, est moins compliqué que le bon docteur, mais sa réaction est aussi intéressante par l'idée qu'elle permet de se faire de la représentation réciproque entre Créole et métropolitain : le 26 octobre 1882, il revient gratuitement de Saigon à Saint-Pierre⁶⁹. Il a été rebuté par l'attitude hostile de l'administration envers l'immigration créole. « On préfère les concurrents de la mère patrie. »⁷⁰ Il est rare que l'affrontement soit vu de la sorte, c'est à dire en termes de marché. D'autres affrontements d'ordre plus élémentaire doivent avoir lieu : « Les Européens viennent ici pour ravir nos femmes et nos piastras » fait dire Charles Buet aux Créoles « intelligents, spirituels mais généralement peu instruits » qui « lisent peu et mal »... et (crime des crimes) « parlent créole dans l'intimité »⁷¹. L'hostilité larvée métropolitaine se devine plus aisément loin de l'île natale. A Saigon, Blancsubé, député et conseiller général de sa colonie lâche la phrase suivante : « Gerville-Réache et Schœlcher veulent envoyer ici des sous-chefs nègres (de la Réunion) »⁷². *Le Créole* s'émeut sur le coup et évoque un lapsus probable. Les jeunes Bourbonnais de Cochinchine n'avaient-ils pas reçu au lycée « une brillante et solide instruction dont la

⁶³ Jusqu'en 1882, les services administratifs du gouvernement établissent le relevé trimestriel des actes de décès des Européens (hexagonaux) civils, fonctionnaires et militaires qui permet de donner un ordre de grandeur ; voir le dossier 48 M 14. Archives départementales de La Réunion.

⁶⁴ « On a dans certains milieux pris l'habitude de donner aux Français de France qui sont dans la Colonie le surnom de salés. *Le JIR* s'est élevé en son temps contre ce surnom et cette qualification ridicule. » 30 septembre 1893, n°711, *Le JIR*.

⁶⁵ *Le Patois créole mauricien*, de Ch. Baissac paraît en 1880.

⁶⁶ *Le Moniteur*. 1er juin 1882.

⁶⁷ 56 M 32 ; lettre de Saint-Denis, 6 mars 1904, de Loiseau à Reynold de Saint-Pern (à Tamatave) : « Le père de Henri Deler était un Européen. A cheval sur trois îles. » Deler est un aïeul commun à Loiseau et Saint-Pern.

⁶⁸ Expatrié, L. Reilhac va se retrouver sur la côte Est l'année suivante. Son frère Joseph est employé de commerce à Tamatave où vit aussi sa sœur Ilsemène.

⁶⁹ Comme indigent, ce qui suppose un certain entregent car le prix du billet est onéreux entre Saigon et Saint-Pierre via Aden.

⁷⁰ 1 M 13 A ; Archives départementales de La Réunion.

⁷¹ *Six mois à Bourbon*, p.363. Les témoignages de Buet, métropolitain qui a séjourné à Saint-Denis, sont certes sujets à caution. N'avoue-t-il pas lui-même avoir rédigé *Trois mois à Madagascar* sans s'être rendu à Tamatave ?

⁷² *Le Créole*. 7 juillet 1885, n°1020.

colonie est fière » ? Ils ne méritent donc pas « ces épithètes affligeantes »⁷³.

Préjugés et hiérarchisation

A Tamatave, le comportement des métropolitains toujours bien moins nombreux que les Réunionnais, serait-il plus infamant encore à l'égard de ces derniers ? L'incident qui suit se situe trois ans après le précédent, en octobre 1885 ; la ville est alors une véritable ville de garnison française⁷⁴ et la proportion du nombre des uns par rapport aux autres est inversée d'autant plus que les civils sont assez rares dans la ville. La réaction du *Créole* à un incident mineur est symptomatique d'une scission entre Réunionnais, certainement en latence depuis longtemps, mais qu'il est difficile d'établir dans les faits. Résumons : ce journal, celui de la bourgeoisie commerçante, veut qu'on en finisse avec les atermoiements bellicistes soit par un accord soit par la prise de Tananarive afin que les affaires, qui allaient si bien avant la guerre, reprennent au mieux. A l'arrivée du *Tage* à Tamatave, seuls les non-Français ont le droit de débarquer.

Ceux qu'on oblige de rester à bord sont des « propriétaires, des gens considérables et considérés désireux de mettre pied à terre pour serrer la main aux parents et aux amis ». On apprend soudain qu'il est défendu « aux citoyens français et créoles de quitter le bord »⁷⁵. Si on se souvient que les Mauriciens sont librement descendus, que peut bien signifier l'expression « citoyens français et créoles » sans se référer à une explication fondée sur le critère de l'ethnotype ? Si une scission est manifeste, écrite en toutes lettres, on retiendra cependant sans revenir aux explications précédentes, que des « citoyens créoles » sont « propriétaires » (cela a son poids social au XIX^{ème} siècle) tant à Sainte-Marie, Mayotte qu'à Nosy Be, vieux points d'ancrage coloniaux de l'île Bourbon. Un semblant d'union créole se fait en apparence, comme dans tous les pays du monde, non pas du fait de l'origine mais par accointance socio-régionale, banalement humaine et déjà stigmatisée par Montaigne.

La métropole ne fait-elle pas tout, contre son gré, pour cette union ? Alors que la presse évoque avec des trémolos « cette côte jadis si fréquentée par les créoles de Maurice et de Bourbon »⁷⁶ et les « traitants d'origine bourbonnaise autrefois fixés à Madagascar »⁷⁷, voici comment l'un des géographes les plus connus de l'époque, Onésime Reclus, évoque le peuplement de Bourbon : « Sur 184 000 insulaires, il n'y a que 25 000 blancs ou créoles... Ces Créoles ne sont point tous de race parfaitement droite. »⁷⁸ « On est ignorant en France des choses coloniales » réplique alors *Le Sport colonial*, début 1886⁷⁹, sans vouloir se rendre compte, que darwinisme social (l'expression se répand dès lors dans la presse indianocéanique) et Drumont aidant, chacun s'enfonce dans le racisme.

Le Sport Colonial de poursuivre. Lors d'une conférence faite à Paris sur Madagascar par le sénateur Milhet-Fontarabie en décembre 1885, se trouvent dans

⁷³ « Nègre » est donc un adjectif diffamatoire dans l'esprit du *Créole*.

⁷⁴ *Le Créole*, 3 octobre 1885, n°1147 ; article intitulé « Les Créoles à Madagascar ».

⁷⁵ Ne dirait-on pas le calque du début de l'adresse d'un groupe important de Mauriciens au Président de la Chambre des députés : « Nous soussignés Français de naissance et Créoles de l'île Maurice... » ? *Le Temps*, 19 janvier 1886.

⁷⁶ *Le Créole*, 3 octobre 1885, n°1147.

⁷⁷ *Le Port de Saint-Pierre*, 10 juin 1886.

⁷⁸ *France, Algérie, et colonies*. 1886. pp.734-735. Elisée Reclus est le géographe, communard ; son frère Onésime est géologue et voyageur. L'auteur partage le préjugé métropolitain de l'époque : un Créole ne peut qu'être blanc.

⁷⁹ *Le Sport colonial* ; n°553. 8 février 1886. C'est le nom du *Créole* de chaque lundi.

l'assistance un père, métropolitain, qui vit depuis quarante années à La Réunion et ses deux filles, Créoles⁸⁰. Un spectateur, député d'Eure-et-Loire, dit à sa jeune voisine, croyant lui faire un compliment, que « pour être créole, elle avait un teint extraordinaire (vu qu'elle est blanche comme de l'albâtre) ». Et le député enchaîne avec une question mal reçue, alors que l'orateur « décrit de visu les beautés de Tananarive » : « Tananarive est tout près de Bourbon, n'est-ce pas ? » C'est au moyen de telles délicatesses que la métropole rapproche insensiblement les Créoles. On relativisera ces mesquineries en se souvenant qu'en métropole « la seule façon d'établir des distinctions sociales était d'observer les traits des gens, la blancheur de leur peau...⁸¹. »

N'est ce pas *Le Temps* lui-même qui donne dans le rituel cliché animalier, exactement à la même époque⁸² ? L'amiral Miot a trop bien étudié la question de Madagascar pour se laisser influencer « dans la tâche de procurer une paix honorable à la France par les hurlements de ses compatriotes d'outre-mer. »⁸³ Il est manifeste que les relations de défiance s'exacerbent alors : Le Myre de Vilers n'est pas encore en poste à Tananarive que son portrait au vitriol figure dans *Le Créole*, journal connu pour ses tendances pro-métropolitaines⁸⁴. C'est un ancien administrateur à poigne de l'Ordre Moral, rallié au régime nouveau. Il vient de se faire remarquer en Cochinchine « par une grande défiance envers les Créoles et son absence complète de sympathie pour eux. » La guerre de 1883-1885 a intensifié non pas la qualité des relations entre Français de France et Réunionnais mais plutôt l'animosité qui était latente.

Le JIR, dans un article intitulé « Européens et Créoles », attribue au secrétaire d'Etat Etienne l'expression réemployée, approximativement, de La Fontaine dans *Le loup et le chien* : « Ces pelés, ces tondus, ces créoles enfin... »⁸⁵ Les trompettes de la renommée parisiennes ont œuvré sans le savoir pour une unité factice créole dans l'espace qui va de 1883 aux prodromes de l'intervention de 1895. Accessoirement, cela ne doit pas masquer l'incidence de la situation des Réunionnais d'origine européenne.

« Chaque fois qu'il nous est arrivé de nous heurter contre une classification des habitants de ce pays entre Créoles et Européens nous l'avons toujours condamnée comme absurde et nous n'avons jamais dit Bourbon aux Bourbonnais. »⁸⁶

Il semble que l'adéquation entre Réunionnais et Créole soit souvent réversible entre 1880 et 1894 ; lentement, le monde réunionnais se fait à cette idée. Surtout si dans les conditions d'énonciation, il est fait mention d'un Français de France, sûr de lui et conquérant.

D. 1894-1896. Années charnières

Le mot-notion « créole » évolue désormais en même temps que se précise le sens d'un autre mot très porteur de sens, le mot « créolité ». L'année 1894 est très certainement à Saint-Denis une année où la prise de conscience de l'identité créole est

⁸⁰ Bridet, directeur de la Banque de La Réunion, vit dans l'île depuis 40 ans en 1885.

⁸¹ E. WEBER, *France, Fin de siècle*, p.91. Fayard, 1986, 389 p.

⁸² *Le Temps*, 12 mars 1886.

⁸³ On sait, en effet, que l'amiral (photographe) Miot est « béké ».

⁸⁴ 48 M 17. Archives départementales de La Réunion. Revue de presse de la quinzaine du début février 1889. Le directeur de l'Intérieur écrit au Ministre des colonies: « *Le Créole* veut des Métropolitains partout. » En particulier dans la magistrature. Il est cependant dangereux de suivre *Le Créole* qui arrive à se dire assimilationniste.

⁸⁵ *Le JIR*, 2 octobre 1891, n°78.

⁸⁶ *Le JIR*, 16 mars 1894, n° 876. Théodore Drouhet qui voit partout des « Juifs cosmopolites » est le héraut de l'idée d'autonomie.

grande. Le débat sur la créolité (le mot apparaît alors à La Réunion⁸⁷) se retrouve à la fois dans *La Justice*, *Le JIR*, *le Ralliement et le Réveil*. Mais c'est à Tarbes où J. Bonnemaïson, métropolitain installé à Tamatave depuis 1862, publie son *Historique de Madagascar* que se dessine le mieux cette tendance :

« Si le gouvernement veut donner une impulsion à son expansion coloniale il faut que ses agents accueillent autrement les colons, qu'ils cessent d'avoir des idées préconçues qu'affirmait si souvent la Marine lorsqu'elle était associée aux Colonies, c'est-à-dire que nous ne sommes que des *mercantis* des gens déclassés ou perdus d'honneur. Il faudrait que cela cessât au plus vite. »⁸⁸

Cette tache originelle dont on affuble si facilement le Français des îles quelle que soit sa couleur commence à peser sur l'esprit de beaucoup.

La superbe facile du métropolitain n'a en effet pas lieu d'être ; l'affaire Grenard, du nom du banquier le plus riche de l'île qui détourne un million de francs à son profit et ruine de nombreux petits porteurs, le rappelle à la conscience réunionnaise. Une semaine avant le verdict *Le JIR* énonce sa ligne de conduite. Il ne veut pas établir de différence entre Français des îles et de France⁸⁹. Le verdict inique vient mettre à mal cette ligne de conduite : Grenard, futur banquier tamatavien, est acquitté. La presse de se rendre compte alors, amère, que les magistrats favorables à cette issue sont des métropolitains, liés par leur femme à la « société créole » du pays⁹⁰. Joseph Bertho, gérant du *JIR* constate que « lui-même dans la Brie, n'est qu'un sauvage puisqu'il vient d'Afrique. »⁹¹

Cette prise de conscience se fait d'autant plus âpre que Madagascar se fait plus présente. Il y a une historicisation véritable du sens du mot alors qu'on pressent que la Grande Ile va être conquise. La Réunion s'est déjà exportée avec toute sa complexité avant que la conquête ne soit engagée. « C'est à peine si Joseph François, Gouverneur de Nosy Be (qui sera secrétaire général de Gallieni) veut considérer les Créoles comme des Français »⁹² commente une lettre parue dans la presse : Théry, magistrat de carrière et Créole qui passe de Diego-Suarez à Nosy Be, va s'affronter à François. Il est possible que les Leblond se souviennent de lui en 1900 dans un article où, l'on apprend que lors d'un bal à Diego-Suarez, « une femme blanche éclate de rire au nez marmiteux d'un procureur général » dont on a compris qu'il n'était pas blanc⁹³. L'affrontement auquel ce procureur fait face est autrement plus difficile à supporter que des rapports administratifs conflictuels. L'histoire de l'identité des peuples se fait d'insidieux impondérables de cet ordre.

Simple conjonction des événements et des passions exacerbées, il semble qu'à la veille de l'intervention massive de la France à Madagascar, le sens du mot « créole », le plus banal qui puisse être à La Réunion, soit en passe de se préciser. Une prise de conscience de la condition créole se fait. Le malaise concerne chacun dans le petit sérail politique : la droite royaliste, en la personne de J. Dejean de la Batie, depuis longtemps, réagit, aux attitudes prêtées aux métropolitains, par le repliement sur soi :

⁸⁷ *Le JIR*, 29 mars 1894, n°888.

⁸⁸ *Historique de Madagascar*, p.175.

⁸⁹ *Le JIR*, 16 mars 1894, n°876 ; voir la même ligne de conduite le 39 août 1893, n° 711.

⁹⁰ Il s'agit du futur sénateur Crépin qui intervient dans la politique réunionnaise de Madagascar.

⁹¹ *Le JIR*, 21 octobre 1894, n°1089.

⁹² *Le JIR* 13 juillet 1894, n°943.

⁹³ p.110. « La rivalité des races blanche et noire dans les pays de domination française » *Mercure de France*, 1900. Cet article n'est curieusement pas mentionné dans *Marius-Ary Leblond et la question ethnique*, F. LEPELIER, DEA. « La race inférieure », *Revue de Paris*, juillet 1906 est un autre article de la première façon de penser des Leblond.

« Bourbon aux Bourbonnais » est un titre de *La Vérité* qui revient comme un *leitmotiv* tout au cours de l'année 1888⁹⁴.

En 1893, le ministre des Affaires Etrangères devient « l'ennemi juré de la prospérité de la Réunion » ; les résidents « exploitent la crédulité des Créoles de la Grande Ile » ; rien n'empêche la Réunion « de s'adresser aux roitelets des peuplades indépendantes du joug hova »⁹⁵ pour avoir de la main d'œuvre ; enfin de Mahy⁹⁶ est accusé d'être trop favorable aux Européens. Le ressentiment est vif. Les représentants politiques que sont Drouhet, de Mahy et Louis Brunet se sentent dépassés ; par opportunisme électoraliste, ils se font plus créoles qu'ils ne pensent l'être⁹⁷ et demandent donc la suppression de l'inspection générale de l'instruction publique après les rapports de l'inspecteur Walecki⁹⁸, trop durs « pour de bons fonctionnaires coupables seulement d'être créoles. »⁹⁹ C'est la réponse de la bêtise à l'inconséquence ou l'inverse. « Créole toujours » est la devise du journal républicain opportuniste *Le Réveil*¹⁰⁰. C'est l'augure qui accueille la prise de Tamatave par le lieutenant-colonel Colona de Giovenila en garnison à Saint-Denis.

Chacun de se replier, en France et à La Réunion, dans le drapeau de son nationalisme outragé. Les appels de Saint Clair Brunet, chantre de la « petite patrie créole » se font pressants ; ne s'agit-il pas de s'engager pour prendre Madagascar¹⁰¹ ? Les antiennes du sergent recruteur qu'il était en 1884, dans la première guerre franco-malgache, réapparaissent :

« Ou nous sommes restés les dignes fils de la race créole ou nous avons dégénéré. La population se divisera en vrais Bourbonnais et Bourbonnais déchus... en deux camps, les cœurs et les estomacs. »¹⁰²

On trouverait presque ce discours sympathique tant il est unioniste dans sa simplicité et archaïque dans sa forme. Mager l'annexionniste, délégué métropolitain de Diego-Suarez évoque aussi de façon généreuse, « la race créole », car elle n'exclut personne¹⁰³.

Cette idée ne séduit pas un autre orateur au même déjeuner de la « Société de géographie de Paris » du 10 décembre 1894, Martineau, délégué de Nosy Be, qui au banquet déclare que « le croisement de la race blanche et des races africaines ne donnera jamais rien de bon. » Mager a beau jeu de répondre que « le croisement lui a cependant donné des électeurs, qui sont créoles. » Léon Daudet s'est fait une idée de ces derniers qui atterre *Le JIR* (rapporteur de ses propos) tant la mauvaise foi d'anonymes le dispute à la méchanceté gratuite : « On vous a immergé votre fils parce que la Réunion coûtait 9 francs par jour. »¹⁰⁴ Madagascar n'est pas encore colonie que la presse métropolitaine, dans l'afflux des nouvelles venant de la colonne

⁹⁴ *La Vérité*, 16 mars 1888, n°160.

⁹⁵ *Le JIR*, 24 mars 1893, n°529.

⁹⁶ De Mahy vient de quitter l'île. *Le Ralliement*, 12 septembre 1893, n°310.

⁹⁷ C'est particulièrement difficile pour Drouhet père qui est métropolitain, quoique personne ne le dise.

⁹⁸ « A l'eau tous ces rastaquouères qui nous viennent en droite ligne de France. Et vive la patrie créole » entend dire L. Brunet qui commente : « C'est un petit chauvinisme de clocher bête à crever. »

⁹⁹ *Le JIR*, 2 janvier 1895, n°1183.

¹⁰⁰ *Le Réveil*, 13 décembre 1894, n°2141 ; article intitulé « Le républicanisme créole ».

¹⁰¹ « On a toujours à la bouche les mots de « Patrie créole ». *Le JIR*, 18 décembre 1895, n°1895 (sic). Depuis la guerre de 1883-1885, le cliché s'est imposé. Pour l'un de ces multiples emplois, voir *Le Nouveau Salazien*, 13 juillet 1885, n°4.

¹⁰² *Le JIR*, 29 janvier 1895, n°1186.

¹⁰³ *L'Avenir de Diego-Suarez*, 1er février 1895.

¹⁰⁴ *Le JIR*, 10 novembre 1895, n°1468.

expéditionnaire, donne une image très condescendante des Réunionnais.

Il semble que Léon Boudouresque, qui suit pour *Le Petit Marseillais* la colonne de Majunga à Suberbieville se soit surpassé dans ce genre de littérature :

« Quant aux volontaires de la Réunion, leur endurance a été inférieure à leur bonne volonté. Mulâtres pour la plupart, il semble que le croisement des races ait eu pour résultat de leur enlever les qualités de résistance physique sans leur donner l'énergie morale. »¹⁰⁵

La bonde du mépris est donc lâchée dès l'instant où les troupes françaises atteignent Tananarive, sans les volontaires créoles, manifestement retenus aux basses œuvres sans prestige.

Jusqu'en 1895, les Créoles de La Réunion sont quelque peu ignorés en métropole : le populaire *Dictionnaire des appellations ethniques de la France et de ses colonies*¹⁰⁶ ignore symptomatiquement l'entrée « Créole » et ne connaît que la rubrique « Bourbonnais », avec ce commentaire désobligeant :

« Bête comme un Bourbonnais (proverbe). Les Mauriciens racontent sur les Bourbonnais qu'ils accusent d'être les Bohèmes du canal de Mozambique une foule de contes où leurs voisins jouent le rôle de gens stupides et naïfs. »

L'établissement de la France à Tananarive change enfin les règles du jeu de la reconnaissance mutuelle ; jusqu'en 1895, les Créoles établis à Madagascar constituent un moyen terme, un peu comme les Maltais depuis 1881 en Tunisie, connaissant le milieu, voire la langue, mais d'une origine culturelle de même nature que le colonisateur.

Dès lors, les Français de métropole, peu nombreux, mais sûrs de leur prestige, se sentent littéralement en pays conquis. Sous peu, il va y avoir matière à concurrence. Les Créoles mal aimés ne sont que les parents pauvres de ce que tous nomment la conquête ; ils vont tirer les marrons du feu pour le singe métropolitain. Après 1895, éclairés par les feux d'une actualité souvent malveillante à leur égard, ils peuvent s'attendre à jouer un rôle modeste à Madagascar. La mainmise française sur la Grande Ile fait que l'économie prend le pas sur le politique ; les rebellions malgaches, si graves soient-elles, n'entament en rien l'idée que la France est installée là pour toujours. Ce ne sont point tant les allusions au phénotype du Créole qui feront la suffisance du Métropolitain que sa supposée inadaptation au monde du travail. Le journaliste, correspondant de guerre, Eugen Wolff qui vient prendre les eaux à Cilaos après avoir accompagné Metzinger à Tananarive, n'écrit-il pas dans *Le Temps*¹⁰⁷ sa vision future des choses dans laquelle le Créole est présenté dans son rôle à venir ?

« Le travailleur créole ne fait rien chez lui. Il ne fera rien du sol de Madagascar. Pour chaque Créole qui abordera le pays, il entrera cent barriques de rhum par an qui sera frelaté par ses soins et qu'il vendra aux populations de la côte en détruisant chez elle tout esprit d'ordre de soumission et de travail. A Madagascar, il faut des capitaux français et des Français de France. »

Si le *JIR* déplore le ton sur lequel on envisage l'avenir des Créoles, le désarroi de la presse réunionnaise face aux problèmes sociaux présents est total. Après des années de bouillonnement politique, la société créole n'a en effet rien à proposer pour les chômeurs. Quatre jours après la parution de l'article sarcastique de Wolff, c'est un

¹⁰⁵ *Le JIR*, 5 décembre 1895, n°1493.

¹⁰⁶ Rolland DE DENUS. *Dictionnaire des appellations ethniques de la France et de ses colonies*. 1889.

¹⁰⁷ Le correspondant du *JIR* à Paris fait parvenir la copie de l'article qui paraît le 9 février 1896. n° 1552.

abonné¹⁰⁸ qui insuffle un peu de dynamisme : « Remuons-nous ! Nous serons les derniers à la curée (sur la Grande Ile). Nous attendons que la montagne vienne à nous. Les Créoles peuvent très bien être agents de police. » Les Réunionnais semblent se satisfaire du strapontin que Gallieni, homme d'ordre et d'étude qui veut bien leur laisser.

Le résident général a certainement des idées précises sur La Réunion, pays dans lequel il est venu comme jeune officier au tout début de la III^{ème} République. Aucun des clichés alors en cours ne doit lui échapper¹⁰⁹. Personnage-clé des relations entre les deux îles, Gallieni, selon de Busschère¹¹⁰, Brunet et Gasparin, prend des visages contrastés. On lui impute à crime tout ce qui se passe dans la Grande Ile, car on ne comprend vraiment pas que la métropole ne se rende pas compte que le Réunionnais, plus que le métropolitain, est fait pour vivre à Madagascar. C'est une idée reçue répandue depuis longtemps qui retrouve vigueur en 1901 dans *La Patrie créole*, le journal qui n'arrive pas à se décider sur une ligne de conduite à prendre en matière d'immigration pour Madagascar.

L'idée se fait jour à propos du lieutenant de port Geoffroy, ancien pilote créole qui a navigué autrefois sur les côtes malgaches¹¹¹. « Connaissant un peu la langue, il avait plus de titres que l'Européen ». Autre idée reçue : pour ce qui est de la langue, combien ne l'ont-ils pas entendue au berceau ou dans le dos de leur « nénène » (malgache) ? Cela a quelque chose du providentialisme en matière d'apprentissage des langues. Le Créole est manifestement né pour vivre plus loin à l'Ouest quand cela arrange. Perpétuant la théorie des climats, les tenants de ce genre d'idées démontrent que le Créole est physiologiquement adapté au colonat. L. Brunet le pense. Cela lui sert d'argument pour placer des obligés de son clan politique dans ses fumeux projets de colonat. Pensons à la lamentable affaire Babet.

De tels propos vont de pair avec des *a priori* psychologiques qui ne font pas honneur aux métropolitains qui les énoncent. Tour à tour, les Réunionnais apparaissent à la lumière du racisme le plus vif, quelle que soit leur position sociale. Ils figurent à la rubrique des faits divers de la III^{ème} République comme on le voit dans l'incident suivant : une administration de métropole réclame à la municipalité de Saint-Denis « une attestation d'indigène », en vue d'obtenir pour un Dionysien, une bourse d'Etat à l'Ecole de médecine militaire¹¹²...

Ou alors, la commission du suffrage universel de l'Assemblée nationale envisage la suppression de la représentation des colonies qui disposeraient de Parlements autonomes¹¹³. La presse parle aussitôt de « procédés vexatoires » à l'égard des Français des nouvelles France et évoque le « sauvage » (« c'est le nom qu'on emploie là-bas pour désigner les Créoles ») qui a appris à ses collègues de la Chambre l'existence de Madagascar. Au moment où la France va mettre la main sur Madagascar, les connotations négatives prises par le mot « Créole » obèrent l'idée de créolité, qui voit alors le jour, dans un processus d'émergence bien modeste.

¹⁰⁸ *Le JIR*, 13 février 1896, n°1556.

¹⁰⁹ Gallieni parle. *Entretiens du sauveur de Paris, ministre de la Guerre avec ses secrétaires*. pp. 249-256. Albin-Michel. 1920. 286 p.

¹¹⁰ Journaliste des deux îles, métropolitain et caméléon. Voir les chapitres « Emigration », note 169, « Rapports inter-communautaires », notes 72 et 81, « Espace public », notes 7, 192, 223 et 288.

¹¹¹ *La Patrie Créole*, 11 septembre 1901, n°77.

¹¹² *Le JIR*, 7 juin 1895, n°1310.

¹¹³ *La Dépêche de Madagascar* (et *L'Echo de Madagascar*). 25 janvier 1902.

E. Un ressentiment de « gros Blanc »¹¹⁴

Il est intéressant de noter ici la concordance d'esprit qu'on trouve entre les journaux des deux îles au même moment : deux mois après l'article précédent, les Leblond s'expriment dans *Le JIR* sur le sujet similaire de la représentation coloniale¹¹⁵ :

« La masse électorale de la Réunion n'est nullement inférieure aux populations agricoles de beaucoup de régions françaises. Un citoyen de la Réunion vaut aisément un Savoyard ou un Beauceron ; à défaut d'expérience personnelle, les romans de Zola ou de Maupassant le prouveraient. »

Comparaison n'est pas raison, mais c'est le commencement d'une certaine sagesse politique. Au début du siècle, les Réunionnais se rebiffent ; non pas les moindres. Ainsi, le meilleur connaisseur du commerce réunionnais, Albert Blay, armateur et fils d'armateur, conseiller général, gros Blanc, s'insurge exactement au même moment. Il apostrophe ainsi Chamings, autre élu qui, quelques temps après, va émigrer à Madagascar et y mourir, lors de la séance du 2 avril 1902 : « Si vous en êtes à croire, M. Chamings, que la Métropole nous veut du bien, je me tais... On nous assimile en France aux Sénégalais et aux Dahoméens. »¹¹⁶ On comprend donc comment, insensiblement, de « gros Blancs », qui sont sur un terrain de rivalité à Madagascar avec des métropolitains aussi instruits qu'eux, se mettent à se sentir de plus en plus Créoles et comment le mouvement autonomiste connaît un regain de faveur dans les années 1900-1902.

Les mesquineries blessantes dont les Réunionnais sont victimes à Madagascar sont à mettre en rapport avec une telle répartition publique : Albert Blay est l'un des principaux notables du pays et il sait se situer sur l'échiquier social. Son île s'apprête à renaître socio-politiquement (de Mahy ne compte plus, Brunet s'active beaucoup) et sa critique des comportements métropolitains habituels vaut pour lui dans la mesure où elle lui permet de se recentrer politiquement. *La Patrie Créole* met en cause « l'oligarchie locale qui met le pays en coupe réglée »¹¹⁷. Il s'agit donc de précéder le mouvement qui s'annonce. *La Vérité*, de l'avocat dionysien Vaboïs, accuse chaque quinzaine à Tamatave les nantis du système en place et devant le déchaînement de la bêtise raciste, les Réunionnais font face en ordre dispersé. Qui pourrait prendre à son compte, si ce n'est dans l'oligarchie, les mouvements d'humeur de Blay, gros Blanc vexé, que nous venons de signaler ?

La classe des notables du Conseil général est concernée et L. Brunet en particulier, appuyé par Chamings, en 1901, lorsqu'il se prononce en faveur de « Bourbon aux Bourbonnais » ou par Amphoux, maire de Petite-Ile, qui ne veut plus que « le Créole soit traité en paria »¹¹⁸. On mesure d'autant plus l'aigreur du ton quand on sait que ces deux derniers personnages politiques n'auront d'autre issue que celle de l'émigration dans la Grande Ile. C'est d'autant plus paradoxal que le ton est donné depuis quelque temps depuis Madagascar. C'est de là que partent les constats les plus acides. C'est Madagascar qui dramatise le sens du mot « Créole », qui provoque

¹¹⁴ On se reportera aux liens suivants de la BDLP Réunion :

http://www.bdlp.org/vedette.asp?base=bdlp_reunion&no=517147&rubrique=

http://www.bdlp.org/vedette.asp?base=bdlp_reunion&no=517145&rubrique=

¹¹⁵ *Le JIR*, 18 mars 1902, n°1150. « La représentation coloniale ».

¹¹⁶ *Le JIR*, 4 avril 1902, n°1166. Il s'en suivit évidemment « un chambard monstre ».

¹¹⁷ *La Patrie Créole*, 10 août 1905, n°1459.

¹¹⁸ *La Patrie Créole*, 25 août 1901, n°61. Cela se passe lors d'une rare tournée du Gouverneur dans la partie sous le vent.

l'évolution de son sens.

Ainsi, un colon âgé écrit de Tuléar, en 1898, pour ses « compatriotes »¹¹⁹ :

« La côte Ouest ne sera point le pays que l'immigrant créole devra rêver de coloniser, car ici, nous sommes traités comme des réprouvés qui ne jouissent pas de la qualité de Français. Deux camps existent à la côte Ouest, l'élément européen est tout. Le Créole est peu regardé. »

On se gardera bien de penser qu'il s'agit d'effet de manchettes journalistiques. A Mananjary, l'administrateur fait parvenir au Gouverneur général les renseignements suivants, qui abondent, dans leur laconisme, dans le sens du colon précédent :

« Etat d'esprit de la population. Groupe français : excellent. Groupe bourbonnais : ce groupe se fractionne. La fraction honorable ne faisant qu'un tout avec le groupe français. Groupe étranger. Franchement mauvais... Il y a lieu d'ajouter à ce groupe une demi-douzaine de Réunionnais mécontents. Ils ne déparent point le clan étranger à la remorque duquel ils ont cru devoir se mettre... Sourdement mauvais, ce groupe n'est ni chair ni poisson. »

On sent la haine de l'autre, celle de l'Anglais, de l'Allemand, du Juif. Où classer les patronymes de Babet, Lauratet et Cremazy énoncés en fin de rapport, dont les noms, à La Réunion, sont alors des symboles de réussites diverses, dans les domaines successifs de la politique, de l'économie et du barreau ? Le mépris est monnaie courante, au temps de Gallieni, quand on évoque les Réunionnais de la côte Est¹²⁰.

La raison de tant d'incompréhension et d'attitudes blessantes mérite qu'on s'y arrête. L'arrivée nombreuse des Créoles à Tamatave dès 1894, puis l'afflux difficilement enrayé dans les années qui suivent de centaines de personnes nécessiteuses sur bien des points d'une île où les masses sont pauvres entraîne des réactions. Bien des Réunionnais se trouvent confrontés à des problèmes sociaux qui les mettent en présence d'étrangers que sont pour eux les Malgaches ou les Français de France, expression consacrée. Quels sont ceux d'entre eux qui ont réellement eu l'occasion d'entrer en relation avec les Métropolitains de leur île ? En 1893, à son départ pour la France, de Mahy déclare : « Les Français de France sont ici chez eux. Ce sont nos frères aînés »¹²¹, et, quelques jours après, *Le JIR* s'insurge contre la réputation désobligeante qui leur est faite¹²². Ces deux détails, si infimes soient-ils, sont le signe manifeste d'un affrontement latent.

Aussi, Madagascar pourrait constituer un terrain où tous les « expatriés » auraient une chance de réussite sociale. Ce mot, nullement connoté, comme la périphrase banale de « ceux qui sont venus ici », employés par Julien Gimel¹²³ montrent à l'évidence que la moindre expression pour désigner l'autre peut se charger de mépris. L'article d'où ces mots sont issus, intitulé « La politique française à Madagascar » montre bien ce souci de n'affronter personne avec des épithètes choquantes. « La presse honnête, indépendante, (de Madagascar) doit chercher à ouvrir le pays à tous sans distinction d'origine »¹²⁴. Cet article est l'un des très rares qui cherchent à conjurer le sort avant l'intervention française. En général leur tonalité est

¹¹⁹ *Le JIR*, 22 décembre 1898, n°2627.

¹²⁰ 2 D 141. Mananjary ; sous dossier « Renseignements sur la colonisation ». Archives départementales de La Réunion. Trois jours avant, le capitaine Mondésir, chargé de la route de la côte Est, avoue au gouverneur de La Réunion : « J'accepte et je refuse un peu au hasard. » Il évoque les travailleurs créoles qui parviennent à leurs frais sur son chantier. 24 avril 1898. 56 M 21.

¹²¹ *Le Ralliement*, 12 septembre 1893, n° 310.

¹²² *Le JIR*, 30 septembre 1893, n°711.

¹²³ *Le Ralliement*. 15 septembre 1893. n°341. « Gimel, homme de couleur d'origine mauricienne... Ranchot l'aurait, dans le *Progrès de l'Imerina* traité de faussaire et de nègre. Les officiers hova en rient. »

¹²⁴ *Le JIR*, 3 janvier 1892, n°156.

plutôt celle qu'exprime G. Lahuppe dans *Le Ralliement* en 1892 : « La qualité de créole en certaines possessions françaises est un titre de persécution. Il n'y a pas d'antagonisme entre créoles et Européens. Il y a parti- pris contre les créoles. »¹²⁵

F. Un terme en voie d'évolution

N'est-il pas manifeste que ce soit *Le Temps*, qui ne fait jamais allusion aux Créoles à Madagascar, qui précise le 2 février 1893 :

« La colonie française de Tamatave est devenue trop nombreuse... des gens inoccupés peu recommandables dont l'élément naturel sont les eaux troubles. Vienne un conflit armé,... ils trouveront toujours des inventaires à fournir dont le chiffre ne sera jamais mesquin. »

Le Temps crie haro sur les Réunionnais supposés faire de trop importantes déclarations de pertes en cas de guerre¹²⁶. Le procès des Créoles est déjà instruit avant même l'arrivée de Gallieni. La presse entière de La Réunion connaît « les sentiments de nos résidents à l'égard des Créoles de la Réunion qui habitent la Grande Ile »¹²⁷. Elle n'a aucune illusion sur l'attitude de la France à l'égard de La Réunion. C'est d'autant plus remarquable que cette presse est celle des Garros, Dussac, Richard, Bocard, Trotet, Le Roy, (pour ce qui est du *JIR*) et des Brunet, Le Coq du Tertre, Geslin, Daudé, G. Choppy, D. de Kervéguen, Hermann, L. Vally pour ce qui est du *Ralliement*, disons, globalement, des « gros Blancs ». A Madagascar, leur intérêt direct est peut-être de taire leur origine géographique (des cas existent, comme celui du directeur de *L'Impartial* à Antsirane) ou de se faire à l'usage lexical antillais, pris comme usage standard (voire de l'imposer) et d'oublier le sens mauricien du terme « créole », donc d'abandonner les liens familiaux lointains qui la lient jusqu'ici à la bourgeoisie des Grands blancs mauriciens, souvent condescendante à son égard. C'est ainsi qu'on change d'époque.

II. UN SENS ENDOGÈNE PROPRE À LA COLONIE DE MADAGASCAR

Globalement, durant une vingtaine d'années, entre 1900 et 1920, les Réunionnais vont être amenés à ne pas revendiquer leur créolité, source d'ennuis divers avec l'administration coloniale. Mais le redoux économique et social qui concerne les allogènes après la Grande guerre (c'est pour eux la période du plein emploi, en particulier dans la Grande Ile) leur vaut de pouvoir exciper de leur qualité de Créole en tant qu'élément constitutif d'un ensemble national.

A. Une solidarité de circonstance

Cette société de possédants ne va pas pouvoir tenir ce discours hostile à la mère patrie pendant longtemps. Celui qui signe « un agriculteur » (cela fait plus noble que planteur ou surtout, « habitant »¹²⁸) dans *Le JIR* en 1892, peut-il partager autre chose qu'un vague sentiment d'appartenir à la même île avec celui qu'il appelle son « indigène » ? « puisque nos indigènes n'aiment pas travailler la terre et que beaucoup d'entre eux n'hésitent pas à émigrer vers Madagascar... ». On hésite à croire à un lien fort devant tant de distance. *Le JIR*, ou les autres journaux quels qu'ils soient, tiennent les deux discours en même temps, celui de la réunionité universelle et celui d'une classe. Cette ambivalence ne peut pas tenir à l'épreuve de l'exode à Madagascar.

¹²⁵ *Le Ralliement*, 21 septembre 1892, n°17.

¹²⁶ Ce sont pourtant les Mauriciens qui ont bénéficié des meilleurs remboursements pour les dommages de la guerre 1883-1885. Le correspondant tananarivien du *Temps*, Delhorbe, ne cache pas son hostilité aux Réunionnais.

¹²⁷ *Le JIR*, 24 mars 1893, n°529.

¹²⁸ C'est-à-dire « paysan » ou « ouvrier agricole » en créole.

C'est que les dangers viennent de toutes parts. Alors même qu'on se croyait déjà entre soi à Diego-Suarez, les métropolitains vous jugent à votre « physionomie »¹²⁹, et ils ne vous accordent pas même la concession à laquelle vous avez droit. Les métropolitains trient déjà dans Antsirane, avant que la colonie de Madagascar n'existe. Landrieu, métropolitain, montre bien en 1896 que cette idée de tri¹³⁰, est des plus imprécises :

« Il y a dans Nossi-Bé, trois ou quatre Européens, environ cinquante Créoles de Bourbon (dont la plupart sont des mulâtres) et quelques centaines d'indigènes... Les villages du littoral contiennent quelques traitants anglais, allemands, ou soi-disant créoles... »

L'acception mauricienne du terme de « créole » chez un métropolitain qui juge à la mine, ne fait ici aucun doute, comme la dernière réticence, « soi-disant », montre aussi qu'elle est difficile à passer sous la plume. On imagine l'émoi d'un Réunionnais lisant alors ce texte. La conquête se faisant plus proche, le discours ambiant réunionnais se modifie et on se met à parler en termes de concurrence avec ceux de Métropole et d'autres :

« Si les Créoles veulent faire œuvre pratique et gagner quelques sous, il faut qu'ils se préparent. On semble croire que Madagascar est un pays où les cailles tombent toutes rôties et où on n'a qu'à ouvrir la bouche pour qu'elles tombent... Nous autres Créoles, malgré le nombre de ceux qui s'expatrieront, nous serons comme submergés par le flot toujours montant des immigrants de toutes races, de toutes couleurs... »¹³¹

Il est vrai que les métropolitains ne sont pas les seuls sur le marché malgache. On ne sera donc pas surpris si l'on évoque des alliances de façade entre Réunionnais. Les difficultés qu'ils rencontrent à Madagascar expliquent, à la fin du XIX^{ème} siècle, parce qu'il faut faire nombre, des solidarités de circonstances, donc une évolution plus large du sens du mot « Créole ». D'autres peuples aux dents aussi acérées que les autres y accèdent et la situation est d'autant plus grave que ces immigrants ne sont pas loin : Malgaches de La Réunion, Cafres et Indiens, soit 63 personnes, ne se font-ils pas frères de sang, rue du Bois de Nêfles, c'est-à-dire chez soi, sur l'emplacement de M.M. Pirame & cie¹³² ?

Les « immigrés de l'intérieur », expression remise au goût du jour, qui se rencontre alors à La Réunion quand on parle des « contre-nations », guettent le Créole avant même qu'il ne parte. Il est impossible de croire aux discours tendant à établir un front uni des Créoles se rendant à Madagascar¹³³. Seuls ceux qui savent écrire le tiennent, parce qu'il s'agit d'un discours fait à leur profit : ils croient pouvoir s'allier à la masse illettrée pour mieux s'imposer sur l'Ile Rouge.

Mais ce discours déraile ; fin 1896, un article de *L'Avenir de Madagascar*¹³⁴ met fin à cette alliance de surface entre Réunionnais. R. Jaybert, Mauricien inconnu par

¹²⁹ *Le Ralliement*, 13 novembre 1894, n°834 ; lettre d'un colon de Sainte-Rose qui a une lettre d'introduction de L. Brunet et « une bonne physionomie » (il est blanc).

¹³⁰ G. LANDRIEU, « A Madagascar, Nossi-Bé et le commerce de la côte Sud-Ouest », *Revue Maritime*, pp. 5-33, Octobre 1895.

¹³¹ *Le Réveil*, 7 décembre 1894, n°2142 ; voir aussi le numéro du 30 novembre, n° 2135, article du capitaine Lavoisot.

¹³² *Le Réveil*, 11 mai 1894, n°1985 ; « Les frères de sang ».

¹³³ Il se fait évidemment des distinctions ethnotypées à La Réunion ; voir *Le Ralliement*, 18 septembre 1894, n°781, l'expression « créole rouge ».

¹³⁴ Dont le directeur est l'avocat Le Garrec, Breton, qui a travaillé comme commis à la direction de l'Intérieur pendant une douzaine d'années à Saint-Denis où il s'est marié avec une fille Robin. Il se retrouve à Tamatave après parution du décret réorganisant son service. Voir *Le Ralliement*, 27 novembre et 24 décembre 1892, n°56 ; article intitulé « Ces pelés, ces galeux... »

ailleurs, demande non seulement l'expulsion de Tamatave de tous les individus venant de La Réunion et de Maurice, c'est-à-dire des Créoles, qui ne peuvent justifier de moyens d'existence, mais aussi l'édiction de la peine de mort contre tout voleur par effraction. « Est-ce qu'un voleur est plus digne de miséricorde qu'un *fahavalo* ? Non, mille fois non. Pendez-le, car le fusiller serait lui faire trop d'honneur. » Il s'agit d'une « suggestion de quelques mesures efficaces dans l'intérêt des vrais colons de Tamatave ». Il s'agit ici d'une expression un peu vive et toute neuve de la lutte des classes, prise au pied de la lettre.

On retrouve ce genre d'émotion à fleur de peau dans un texte d'autant plus étrange qu'il promeut non pas la lutte des classes mais celles des races : *Le Ralliement*, en 1900¹³⁵, fait paraître un long article dans lequel les Européens sont accusés d'accaparer « les bonnes places voire les sinécures » sans égard aucun pour les « Français d'Outre-Mer qui ont l'outrecuidance de réclamer leur place au soleil ». En fait, cela mène l'article à piller « un journal » inconnu dans lequel on peut reconnaître (mot pour mot quelquefois) un texte dactylographié qui existe en exemplaire unique dans sa version intégrale aux ANSOM intitulé *Madagascar. Notes & impressions. Tamatave 1898-1899*¹³⁶ du capitaine au long cours J. Barre, commandant de la flottille de Tamatave, et qui peut servir de parangon du genre. Nous sommes loin de l'idée exprimée plus haut selon laquelle des Réunionnais pensaient pouvoir faire bloc autour de l'idée de créolité pour s'imposer. La réaction à l'idée humaniste, progressiste, selon laquelle tous les Réunionnais sont des Créoles est cinglante. Ils ne réussiront jamais à faire bloc à Madagascar puisque l'idée assimilationniste l'emporte sur les aspirations régionalistes.

L'étude de Barre suscite, en 1902, une « Etude envoyée de Tananarive ». Il s'agit d'un commentaire aux articles de Sully Brunet, où se fait la distinction entre la « canaille d'origine bourbonnaise »¹³⁷ et les autres, ceux de Tananarive, Réunionnais qui ne sont pas des « pouilleux dangereux ». Et c'est ici que se produit un renversement de sens, de tendance, de politique. Un Créole digne du nom est désormais plutôt blanc :

« Seuls se rendent à Tananarive les vrais créoles de chez nous, ceux d'après lesquels les Européens intelligents jugent notre race, et qui à Tamatave (leur nombre étant restreint) sont compris dans la mésestime générale. »¹³⁸

Voilà de la subtilité dans un discours qui préconise l'alliance avec la métropole au prix d'une certaine renonciation avec ses co-iliens. Ne dit-on pas en Métropole qu'il existe les bons Français et les autres ? Les Réunionnais qui passent outre-mer seraient-ils amenés, pour s'affirmer devant des métropolitains, à revendiquer leur créolité au prix de l'exclusion de certains d'entre eux ?

B. L'administration tananarivienne, dynamique de la créolité

Au début de ce siècle, les règles métropolitaines de l'existence sociale sont si fortement fantasmées que le Réunionnais expatrié en contact avec le monde

¹³⁵ *Le Ralliement*, 13 janvier 1900, n°2648.

¹³⁶ c.434. d.4079. Barre est lieutenant de port à La Réunion en 1897, après avoir été lieutenant de vaisseau et sous-directeur du Port et du chemin de fer. Les généalogistes ne connaissent que Charles Victor, né en 1854 à Saint-Pierre, qui eut les mêmes fonctions nautiques. A.J. X. Barre est capitaine d'infanterie ; c. 432. d. 4633. (CAOM). *Le JIR* fait état de J. H. Barre, lieutenant de port, nommé capitaine au long cours, en remplacement de Bertho (21 septembre 1894, n°1059). Il aurait été nommé à Madagascar (Antsirane puis Tamatave et Andovoranto) grâce à l'intervention de De Mahy ; voir *Le JIR*, 10 septembre et 7 décembre 1898, n°2525 et 2612 et *Le Ralliement*, 11 juin 1898, n°2094.

¹³⁷ *Le JIR*, 10 mai 1902, n°1201. « L'écume de nos ports qui va tenter fortune à Madagascar, avec, comme bagage, une mauresque sordide, un vieux chapeau des souliers éculés ; le reste à l'avenant. »

¹³⁸ *id.*

métropolitain ne peut guère survivre qu'en gommant sa culture. Un article de M. et A. Leblond, paru en 1900, donne une belle expression dans toutes ses interactions de cette pression sociale qu'entraîne la reproduction du modèle venu du froid¹³⁹ : ce ne sont point tant les Blancs de La Réunion que

« les Métis qui réclament avec insistance le service militaire car la classe blanche aristocratique ou bourgeoise redoute les rudes travaux du militarisme et le couchage côte à côte avec les Noirs odoriférants... Ceux-ci voient dans le service militaire une route à suivre pour arriver. »¹⁴⁰

On dénaturerait le sens de l'article si on s'en tenait à cette simple citation. Elle est néanmoins révélatrice de la prégnance d'une pensée ethnotypée dans tous les actes de la vie sociale au début du siècle.

On peut en juger par les lettres délirantes anti-créoles de Rosély Vitry, instituteur laïque réunionnais, malade mental, qui s'est vu refuser un emploi à Madagascar et s'en plaint à l'inspecteur général des colonies Picquie¹⁴¹. Créole lui-même, il se met à haïr tout ce qui peut être créole et attribue à son univers quotidien les tares qu'il voit dans le regard des autres. Le modèle normé hexagonal agit de soi-même et trouve chez le Créole, hussard de la République, un convaincu sans recul. La créolité est à fuir si on veut être Français, chez le malade mental.

Quant aux délires du docteur d'Anfreville de la Salle, qui paraissent à Paris au même moment, ils sont le contrepoint de ceux du malheureux Vitry, mais ces derniers sont ceux d'un malade, alors que le docteur édicte la norme :

« Les défauts du Créole s'accroissent d'ordinaire en raison de sa pigmentation épidermique... C'est un spectacle curieux de voir dans les bataillons créoles de Madagascar, confondus dans le rang, ces épidermes si diversement colorés qui du blanc pur arrivent par d'innombrables transitions au noir le plus foncé. L'opinion des officiers en contact avec ces soldats créoles est désastreuse. Moralement et physiquement, ces hommes sont au dessous de leur mission éventuelle. »¹⁴²

On voit la distance que prennent les Leblond, dans leur période la moins réactionnaire, face à la situation : « Aux Mascareignes les gens de couleur sont arrivés à très peu près au même degré de civilisation que les blancs. » Ils viennent tout juste de se rendre en mission officielle à Tananarive. Comme Gasparin va le faire, ils établissent une jonction, un fil ténu tendu au-dessus du sordide, entre le sort des Créoles de trois pays différents et envisagent, en se cantonnant au domaine des idées, un avenir un peu moins triste pour les gens de leur île, un avenir malgache.

Les Leblond ne peuvent-ils douter d'un sort meilleur à Madagascar ? L'adversité du nouveau milieu dans lequel les Créoles sont immergés donne aux expatriés réunionnais une unité de surface. La politique rattrape vite les expatriés qui ne débarquent pas sur une terre inconnue. Leur soudaine irruption se fait dans des tensions autrement plus dures que les rivalités qui les opposent aux métropolitains. Ainsi, le mot malgache « vazaha », passé dans le français local, permet de gommer bien des aspérités ; il intègre à un ensemble plus vaste encore que le monde français mais il vous exclut définitivement du monde dans lequel vous intervenez : le 27 octobre 1896, « les Hovas foulent à Sambava le drapeau français. Ce n'était pas rassurant pour nous autres vazahas. Nous nous sommes réunis et la majorité a été d'avis qu'il fallait abandonner la

¹³⁹ Qu'on peut simplement nommer « assimilation ».

¹⁴⁰ Article cité de M. et A. Leblond. Voir note 93.

¹⁴¹ 56 M 31. Archives départementales de La Réunion. En particulier la lettre du 3 janvier 1903. Le dossier en comprend trois.

¹⁴² pp. 98-99. *op. cit.* Le docteur explorateur vit de son délire ; il a même droit aux félicitations de la presse avant que celle-ci ne découvre les énormités du texte originel. *La Dépêche de Madagascar*, 14 février 1903, n°99.

localité. »¹⁴³ Il faut des événements graves pour que cette appartenance à la communauté française soit retrouvée.

Mais l'ignorance des journalistes métropolitains va loin quand les nouvelles graves de la pacification gallienne se succèdent, d'autant plus qu'ils imputent facilement la mort des 6 000 militaires à la rapacité des Créoles. Le duelliste parisien Charles de Perrières, à ses heures journaliste à *L'Eclair*, violent journal antidreyfusard, amalgamant certainement les données¹⁴⁴, fait savoir que des Créoles sont les chefs des rebelles de l'insurrection de fin 1898 dans laquelle plusieurs Créoles, sur le district de la Grande Terre, ont perdu la vie¹⁴⁵. Le métropolitain a toujours raison, face à l'opinion de la France hexagonale, même s'il ment de toutes pièces et le mensonge perpétue une vision méprisable des îles. On songe au désarroi qui touche les Réunionnais devant l'inconséquence des Français de la mère patrie. La métropole fait tout ce qui est en son pouvoir pour détruire une unité de façade créole à Madagascar.

Cet acharnement veut exclure de Madagascar les mieux nantis des Réunionnais, qui, dans cette stigmatisation, ne peuvent que se rallier aux valeurs de leur île, à ce qu'en 1885, le journaliste de Saint-Paul, Manest Abélard nommait terriblement « la bâtarde nationalité »¹⁴⁶ réunionnaise. Ainsi, Bellier de Villentroy, garde dans la milice à Maroantsetra, « fils de bonne famille », selon la recommandation du Gouverneur Beauchamp, appuyée par Gallieni, apprend la même année à ses dépens qu'il ne saurait être dignement assimilé aux métropolitains : l'administrateur de la ville après s'être servi de lui dans des circonstances difficiles « ne fait pas plus de cas de lui que si c'était un vulgaire bourjane. »¹⁴⁷ Sitôt installés au pouvoir, les *vazaha* font vite mentir le proverbe malgache qui dit qu'ils s'entendent même s'ils font semblant de battre.

Le capitaine Franquet, à Andovoranto, le 8 septembre 1898¹⁴⁸, va bien plus loin que son collègue de la baie d'Antongil. Il compte simplement les étrangers du district et obtient ce résultat éloquent :

	hommes	femmes	enfants	remarques
Français	28	6	3	Y compris 13 Créoles de La Réunion
autres Européens	1			
Créoles de La Réunion	96	29	29	
Mauriciens	43	8	7	
Chinois	36			
Indiens	23	3	4	
Africains	2			

¹⁴³ *Le JIR*, 29 novembre 1896. lettre privée des fils Guinet dont le père est de Versailles et la mère malgache. La lettre évoque les familles Vincent et Nicolle qui sont réunionnaises, « colons » et « vazaha ».

¹⁴⁴ On peut penser à l'affaire Arthur Hardy, Brondon, Fish (sic, pour Fiche) accusés de complicité avec les *fahavalo* à Vatomandry en mars 1896. 2 Z 333. CAOM. Il semblerait que la milice ait joué un tour à ces Mauriciens, appelés Français dans le *JIR* du 19 mai 1896 ; voir aussi le numéro du 6 juin.

¹⁴⁵ *Le JIR*. 16 février 1899, n°2677.

¹⁴⁶ *Le Petit Saint-Paulois*, 19 août 1885.

¹⁴⁷ *L'Avenir de Madagascar*. 13 et 16 avril 1898. Bellier a soigné l'administrateur alors qu'il était à l'article de la mort. L'administrateur ne lui a pas rendu la pareille. Son intégration dans la milice est d'une grande difficulté alors qu'il a été excellent sous-officier dans l'armée et volontaire pour Madagascar en 1895.

¹⁴⁸ Série démographique, dossier n°1, Andovoranto. Réponse à la circulaire du 18 janvier 1898 sur le recensement de la population indigène. CAOM.

Franquet ne disconvient pas du fait que certains Réunionnais soient français ; 13 parmi eux, les Blancs certainement, qu'il nomme Créoles selon l'habitude antillaise, méritent selon lui une distinction qu'il chiffre. Depuis de nombreuses années, les plus cultivés des Réunionnais se savent sur la brèche ; on veut bien les reconnaître comme Français s'ils sont blancs. Madagascar est un révélateur pour les autres. On comprend donc que la créolité réunisse plus à Madagascar qu'elle ne le fait à La Réunion même.

Le zèle administratif de Franquet explique pourquoi une scission s'opère chez les Créoles, alors qu'ils affluent dès 1894 (elle a toujours existé en tant que telle à Madagascar, mais du fait de changement de régime, leur statut social change aussi), qui est de l'ordre de l'inconscient : les rapports entre certain d'entre eux et les Malgaches sont souvent si étroits que le capitaine Lavoisot déplore le fait que les Betsimisaraka demandent conseil aux traitants créoles, en 1895-1896, plutôt qu'à l'administration dans laquelle sont restés des Merina¹⁴⁹, déjà au pouvoir dans le régime antérieur¹⁵⁰. Ce détail est révélateur de cette incapacité des métropolitains à pouvoir comprendre les Créoles expatriés, qui, eux-mêmes, se situent mal dans un Madagascar en proie aux bouleversements.

Pensons à une lettre de fin juillet 1896 d'un Créole d'Ambositra, nouveau venu, qui paraît dans le *JIR* et où naïvement le rédacteur avoue : « Au lieu d'être les maîtres, nous ne sommes rien. »¹⁵¹ L'expatriation ne change rien au statut social, car les dangers guettent les Réunionnais de toutes parts. La hantise d'être dépassés par les Merina est une hantise constante : dans son rapport politique sur l'année 1902, l'administrateur Péan, grand pourfendeur de Créoles devant Gallieni¹⁵², souligne combien « le père Leroy réussit dans une population de Créoles et d'indigènes également accessibles à toutes les superstitions. » Cet amalgame est aussi pratiqué par le père J.B. Piolet qui tient chaque fois qu'il le peut à situer les Créoles du côté malgache plutôt que chez les Français. Ici, il en fait manifestement des étrangers :

« Presque partout nous trouvons établis des Indiens, des Arabes, des Chinois et des Créoles de la Réunion et de Maurice. Ces gens-là nous sont tous supérieurs dans le petit trafic ; ils vivent de peu et les règles de l'honnêteté sont pour eux la plus petite des gênes. »¹⁵³

Ces vilénies ne valent cependant pas le délié de la langue de Delhorbe¹⁵⁴ quand il prend la parole lors d'un dîner-causerie sur l'avenir économique de la Grande Ile :

« On trouve facilement le reste du personnel parmi les Créoles de Bourbon et de Maurice fixés dans la colonie (car) ils sont mariés avec des femmes malgaches. Ces Créoles ou ces Malgaches ont une supériorité sur les Français, celle de se contenter de salaires absolument dérisoires.¹⁵⁵ »

¹⁴⁹ « Les Merina nomment les Créoles *Natakalo basy*, ceux qu'on a échangé contre des fusils... (Ils) faisaient sonner bien haut leurs titres de vainqueurs. » « Les rapports d'H.Laroche. » *Bulletin de Madagascar*, octobre 1966, p.951.

¹⁵⁰ *Bulletin de Madagascar*. « Les rapports d'Hippolyte Laroche », n°245, p.934.

¹⁵¹ *Le JIR*, 4 septembre 1896, n°1805. Alby lui dit : « Tant pis pour vous, il ne fallait pas vous exposer. » Alby déteste les Créoles. 56 M 21. Archives départementales de La Réunion. Résidence de Majunga. Le 15 janvier 1897, il fait savoir au gouverneur de La Réunion qu'il a rapatrié des Réunionnais par l'*Amazone* du 31 décembre 1896. « La fortune ne leur a pas souri : 39 réquisitions ont dû être délivrées à des indigènes bourbonnais. »

¹⁵² Voir par exemple *Le JIR* du 15 octobre 1896, n°1846. Péan est passé de Nosy-Be à Sainte-Marie où « après 6 mois, il s'attire l'animosité de la population. »

¹⁵³ *Douze leçons à la Sorbonne sur Madagascar, son état actuel ses ressources, son avenir*. p.359. J.-B. Piolet, Chalamel, 1898, 443 p.

¹⁵⁴ Voir le chapitre « Commerce 1880-1897 », notes 204-217 dans la thèse de C. BAVOUX. *Les Réunionnais de Madagascar, 1880-1925*, Paris VII, 1997.

¹⁵⁵ p.769. *Bulletin de l'union des associations des anciens élèves des écoles supérieures de commerce*, 5

Le cynisme saute aux yeux. Qui pis est : ces gens-là se satisfont de rien ; pourquoi les décourager ? On voit l'alternative qui reste au Créole ; c'est un peu comme si les us et coutumes en cours lui demandaient de choisir son camp. « La Métropole ne perd jamais une occasion d'humilier les Créoles, c'est-à-dire les Français nés aux colonies.¹⁵⁶ » Frantz Fanon l'a certainement mieux dit, mais il y a là une idée prémonitoire que le psychiatre eût reconnue. Au temps de Gallieni, la métropole est bien plus forte dans son dédain que l'alliance de surface réunionnaise. Les Créoles de Madagascar doivent s'assimiler individuellement ou disparaître en tant que Créoles. Gallieni, fils d'immigré italien, est un modèle vivant de ce cheminement personnel. Une réflexion politique va se faire jour chez les admirateurs de Gallieni que sont les Leblond et chez l'avocat de Tamatave, le futur député Gasparin. Gasparin est à son tour le modèle proche d'une façon d'être Créole à Madagascar.

C. Un Créole neuf et un désir de démocratie. Les Leblond et Gasparin

Parmi ces miasmes, le Madagascar allogène du temps de Gallieni apporte aussi des bouffées de fraîcheur. Ce Madagascar régénère finalement l'idée de créolité. Ainsi, *Le Ralliement* fait savoir qu'à Tamatave (car on¹⁵⁷ s'intéresse de près à sa famille expatriée longtemps avant la conquête et les avis de décès jouent, en première page des journaux, un rôle de premier plan dans la sociabilité) un Créole vient de décéder, rue de La Réunion. Le détail est d'importance quand on sait que le défunt se nomme Hang-Ho. Le fait que ce Cantonnois soit allé décéder de la peste loin d'une île qui ne l'a peut-être pas vu naître a accéléré son baptême de créolité¹⁵⁸. Depuis Tamatave, les correspondants influencent le lectorat réunionnais en œuvrant dans le sens d'un renforcement de la cohésion créole.

Cela dénote un changement interne de mentalité, dans l'idée qu'on peut alors avoir à La Réunion de l'appartenance au monde créole, cette idée ne pouvant guère venir que du correspondant local réunionnais. Dans ce contexte, les tentatives lexicales pour employer le moins possible le mot de « Créole », trop connoté restrictivement dans son indianocéanité, sont certainement dignes d'être notées : il faut attendre le numéro 100¹⁵⁹ pour que *La Dépêche de Madagascar* établisse le distinguo traditionnel entre Européens et Créoles. On est volontiers assimilateur à Tamatave, mais l'administration française a eu plus d'ascendant que la presse sur le cours banal du racisme rampant. *La Dépêche de Madagascar* ne voyait que des Européens jusque là, ou des Français, ou à la grande rigueur, des « originaires de la Réunion »¹⁶⁰. On notera là un effort personnel du rédacteur Julien Gimel dont l'effort d'assimilation peut être vérifié aussi dans le domaine des faits divers dans lequel l'origine des inculpés n'est jamais précisée, à la différence des journaux de Tananarive¹⁶¹.

Les journalistes créoles savent que la presse parisienne n'est pas tendre avec les îles : un journal illustré de Paris, qui tire à 40 000 exemplaires, n'a-t-il pas, au moment de la première conscription, publié des gravures atrocement colorées qui représentaient

janvier 1903, n°73.

¹⁵⁶ *La Patrie Créole*, 20 juin 1906, n°1761.

¹⁵⁷ La rubrique nécrologique est une mine pour le chercheur d'aujourd'hui.

¹⁵⁸ *Le Ralliement*, 13 octobre 1900, n°2648.

¹⁵⁹ *La Dépêche de Madagascar* publie chaque semaine l'état civil de Diego-Suarez. Il faut attendre le 21 février 1903 pour qu'elle accepte la différence entre Créoles et non Créoles.

¹⁶⁰ *La Dépêche de Madagascar*, 31 janvier 1903, n°97.

¹⁶¹ Voir note 122. *La Dépêche de Madagascar*, 1er mars 1902, n°48. Sept personnes dont le patronyme est manifestement créole sont arrêtés sur la voie publique pour ivresse manifeste ; *idem* pour Salva, le 2 novembre 1901, n°31.

des conscrits à demi-nus dansant sous de fantastiques cocotiers, le pile-colon africain ? Allez convaincre les lecteurs de la feuille populaire que les gravures n'avaient point été faites d'après des clichés photographiques.¹⁶² Le doyen des lettres de Dijon, P. Gaffarel, quant à lui, publie depuis une quinzaine d'années ses *Colonies Françaises*¹⁶³ et sans être jamais venu voir sur place juge « quelque chose d'inappréciable dans la forme de l'œil » des Créoles pour établir en cela leur filiation madécasse. C'est la métropole qui joue toujours les mêmes scies et qui veut ancrer le Créole sur des marques qui n'ont jamais été.

M. et A. Leblond¹⁶⁴, qui se sont rendus pour une longue mission, à Tananarive, auprès de Gallieni, fin 1904, se rendent fort bien compte de cet immobilisme auquel le Créole est destiné dans la vision métropolitaine et font paraître un article où Renan, Saussure et Gobineau deviennent les maîtres à penser de « l'opinion moyenne », pour parvenir enfin à ce qui est probablement le meilleur de leur pensée politique¹⁶⁵ : « La masse nègre n'est pas une race mais une classe de prolétaires. » Brunet n'est jamais allé jusque là, qui parle, alors, au mieux, « des milieux dans lesquels on s'obstine à faire la distinction entre créoles et Européens »¹⁶⁶ ou encore de « ces milieux inspirés par un mauvais esprit »¹⁶⁷ ; les « milieux » considérés étant, faut-il le préciser, parisiens à chaque fois. Le sens du mot « Créole » se négocie au début de ce siècle dans des approximations successives dont les plus humbles et les moins armés pourraient faire les frais. Madagascar est au croisement de toutes ces corrections : la confrontation toute nouvelle de nombreux métropolitains et de Créoles, qui n'a jamais eu d'équivalent à La Réunion, ne peut qu'y accélérer l'évolution sémantique du mot « Créole ». Chaque Réunionnais, plus vite que dans l'île d'origine, va y devenir un Créole et ainsi obtenir une identité négociable.

Les Leblond ne sont pas les premiers à se servir du mot « masse » pour essayer de cerner les problèmes raciaux de leur île. Le mot se retrouve chez Buet et sert de synonyme au mot très usité alors à La Réunion de « caste »¹⁶⁸ (voire de « nation ») comme on le trouve chez Macquarie qui met la phrase dans la bouche du procureur de Saint-Pierre :

« Cette classe métisse (il s'agit des anciennes familles blanches de Bourbon qui sont restées pour la plupart propriétaires du sol) descendraient des Malgaches par les femmes ... Elle est la seule attachée par ses origines au sol. »¹⁶⁹

Cette acception de « masse » est conforme à l'emploi traditionnel qu'en fait Buet. Seul Dejean de la Batie, homme d'extrême-droite, en 1887, à l'idée de (ses) créoles de l'île Bourbon, a évoqué la « démoralisation des classes populaires »¹⁷⁰ sans pousser plus avant sa réflexion. Le seul véritable antécédent des Leblond se trouve dans

¹⁶² *Le Petit Journal, supplément illustré*, 10 février 1895, n°221, gravure intitulée « Événements de Madagascar, enrôlements à La Réunion. »

¹⁶³ *Le JIR*, 1er et 6 juillet 1906 ; articles d'Edmond Dantès. Effectivement, la phrase se trouve dans la 5ème édition, 1893. p.204. Le second article est intitulé « Tous Malgaches » à la fois par dépit mais par fierté aussi ; celle qui veut que l'on soit reconnu pour ce qu'on est et non pas pour ce à quoi on ressemble.

¹⁶⁴ *La Revue de Paris*, juillet 1906, pp.104-130.

¹⁶⁵ Elle a avancé depuis 1900 : « Il faut que tombent les préjugés sociaux si persistent les délicatesses physiques. » art. cité.

¹⁶⁶ *Le JIR*, 9 novembre 1901, n°1039.

¹⁶⁷ 1 M 11 c, 9 juin 1904. CAOM. Dans cette lettre personnelle au gouverneur de La Réunion, il se sert de la périphrase « qui est de la Réunion » pour désigner un administrateur créole.

¹⁶⁸ « (Les métis)...Une classe à part que l'on tient à l'honneur de ne pas fréquenter. » p. 197, Charles BUET, *Six mois à Madagascar*, V.Palmé, Paris, 1884, 381 p.

¹⁶⁹ p. 44. ouvrage cité.

¹⁷⁰ *La Vérité*, 23 octobre 1887, n°62. « La question de Madagascar »

leur article du *Mercure de France*¹⁷¹ où ils se servent d'un emploi très approchant : « Dans les vieilles colonies la rivalité de races est à très peu de chose près celle qui existe entre les différentes classes de la métropole, seulement aggravée par la question de couleur. » L'avocat tamatavien Gasparin, dont l'heure politique sonne, va mettre en musique cette idée dont les Leblond ne font rien dans la réalité pratique.

Gasparin a ceci de particulier qu'il est au confluent de trois mondes : il connaît bien la métropole où il a fait ses études supérieures, La Réunion où il est né et Tamatave où il est avocat. Il a eu le temps de se rendre compte que si l'air du temps changeait, il fallait que les hommes changeassent aussi, et ce n'est ni en France ni à La Réunion que cela se produit, ni à Madagascar, mais dans certains esprits seulement. En 1909, le gouverneur de La Réunion témoigne de ce changement dans les esprits à un pharmacien qui veut une copie du recrutement militaire européen de La Réunion : « Il n'est pas établi de différence entre Européens et Créoles habitant la colonie. »¹⁷² Elle est révélatrice de ce qui change en apparence dans l'air du temps : pour ce qui est de la forme, tout est pour le mieux et l'apparence est sauve aux yeux de qui s'aveugle. Mais la même année, la presse tamatavienne, à propos de Gasparin, évoque « sa main teintée », habituée qu'elle est aux distinctions phénotypées¹⁷³. Sans cesse, les préjugés qu'on croyait disparus reviennent là où on s'y attendait le moins.

Comment Gasparin ignorerait-il l'histoire qui suit, qui s'est multipliée autant de fois que le subterfuge a pu servir¹⁷⁴ ? L'administrateur-maire de Tamatave écrit au gouverneur « au sujet du nommé Aglaë » : la perception de la taxe personnelle à laquelle sont astreints tous les Malgaches mène le Maire à des difficultés sans nom, dès lors qu'une « certaine similitude existe entre les indigènes qui possèdent le patois créole et les Noirs venus de la Réunion depuis 1895. » Les Malgaches créolisants se font astucieusement passer pour des « citoyens français et échappent ainsi aux exigences du fisc ». C'est ainsi que le Maire de Tamatave est amené à faire vérifier l'identité de « Joseph Augustin Aglaë, âgé d'environ 56 ans et qui prétend être né à Saint-Denis. »¹⁷⁵ C'est *Tout Ubu colonial* avant parution.

Les colonisés en arrivent à usurper l'identité de l'autre grâce à une question de langue et d'ethnotype pour la plus grande déconfiture des institutions. Gasparin exploite donc ce système de la dureté quand il demande, sitôt élu, de remplacer deux « Créoles » commis des douanes tamataviens par deux autres, comme le font tous les députés soucieux de réélection¹⁷⁶. Ce n'est que par la promotion et la reconnaissance sociales des Créoles que Gasparin première manière veut faire évoluer les régimes surannés. Les rares réussites de Créoles sur la côte Est le lui démontrent tout comme les contre-vérités de ses ennemis politiques qui osent prétendre en 1910 que « le travailleur local avec 1,50 f. est aussi riche que l'ouvrier parisien avec 10 f. »¹⁷⁷

¹⁷¹ Article cité.

¹⁷² 1 M 17 c. Archives départementales de La Réunion.

¹⁷³ *Le Progrès de Madagascar*, 18-20 septembre 1909. « La chauve-souris ministérielle. »

¹⁷⁴ 1 M 15 c. 17 décembre 1907. Archives départementales de La Réunion.

¹⁷⁵ Crépin Romanet est ainsi amené à demander le 11 novembre 1915 une pièce d'identité au Gouverneur de La Réunion. Originaire de la côte d'Afrique, il a été enlevé de son pays par des trafiquants arabes qui l'ont vendu à La Réunion. En 1888, Magnan de Bellevue l'emmène avec lui à Tamatave où il réside depuis. « Souventes fois », il a refusé de payer l'impôt des indigènes, de même que ses enfants. On comprend son désir de retrouver son livret au bureau des immigrants de Sainte-Marie où il était en service chez Sabattié ; 56 M 46 bis. Archives départementales de La Réunion.

¹⁷⁶ 1 M 12 D. 1906. s. d. Archives départementales de La Réunion. Gasparin au ministre des colonies. Il s'agit des douaniers Guignette et Pouille ainsi que Le Barbier, commis des postes à Tuléar.

¹⁷⁷ *Le JIR*, 1er septembre 1910, n°214.

Les fonctionnaires métropolitains de Madagascar des débuts de la colonisation ont trop voulu assimiler les Réunionnais aux Malgaches et non pas à eux mêmes, pour ne point avoir dessillé les yeux de Gasparin, et la droite réunionnaise insiste trop généreusement sur l'idée de retour au pays au temps où Augagneur veut réunir La Réunion à sa couronne¹⁷⁸, pour que les Créoles n'aient pas eu conscience du rôle de supplétifs qu'on a voulu leur faire tenir¹⁷⁹. On peut en juger par cette lettre d'un douanier créole au gouverneur de La Réunion dont on envisagerait difficilement l'équivalent avant cette époque : Albert Masséaux, en service à Madagascar, s'y plaint de J. Deheaulme, chef du service des douanes, « homme qui n'aimait point les fils de prolétaires. Par suite de couleur, (il a) été rétrogradé ». Le respect de la hiérarchie et des stéréotypes a été tel pendant si longtemps que l'attitude provocatrice d'Augagneur apporte un air nouveau de démocratie, de considération de soi, de réhabilitation des Créoles. Ils osent enfin, souvent par la bouche de Gasparin, défendre leurs droits. Au début du XX^{ème} siècle, Tamatave est donc à la source des réseaux qui promeuvent la dignité créole réunionnaise. Le projet de rattachement de La Réunion à la Grande île présenté au Ministre des colonies en 1907 par Augagneur ne fait que perpétuer le règne du soupçon.

D. Les « assimilés taratasy »¹⁸⁰ et l'ère coloniale du soupçon

Il ne faut pas perdre de vue cependant que les Créoles se mettant à vivre à Madagascar participent à un jeu à trois où il n'y a qu'un gagnant, qu'ils ne sauraient être, assujettis qu'ils sont et non assimilés en droit comme le prétendent les formulaires administratifs. On se rend vite compte que ceux d'entre eux qui le peuvent cachent leur origine. Cette attitude est troublante mais parfaitement compréhensible dans la mesure où la personne qui brouille les cartes sait qu'elle a de la reconnaissance sociale à gagner à ce subterfuge¹⁸¹. Les Mascarins des deux îles sœurs vont chercher à manifester le moins possible leur identité initiale pour la raison que l'idée assimilationniste efface toute référence à des racines.

Il est difficile de faire un recensement de ceux qui cherchent ainsi à biaiser avec les contraintes sociales. Cela concerne, par exemple, J. M. Raffray, Vice-consul, qui meurt à Tamatave en juin 1886 et dont on sait qu'il est des Iles, sans qu'on puisse établir son origine¹⁸². De même, *Le Créole* du 9 mai 1888, qui a déjà eu l'occasion d'évoquer plusieurs fois son nom, évite de rappeler les origines de A. Guénot, 50 ans, mort dans la nuit du 3 avril,

« l'un des plus anciens colons français de Madagascar. A l'âge de 22 ans, il aménage des chaloupes pour passer les barres de Vatomandry et devient spécialiste de la canne et de la vanille. Pendant la guerre de 1883, il envoie à des journaux de Paris et de l'île Maurice des

¹⁷⁸ *Le JIR*, 13 février 1910, n°57.

¹⁷⁹ 1 M 18 d. 30 avril 1911. Archives départementales de La Réunion.

¹⁸⁰ *Taratasy* signifie « papier » en malgache. Les « assimilés taratasy » sont les Réunionnais, Français selon les papiers d'identité.

¹⁸¹ Par exemple, Chamings, entrepreneur, dans un état nominatif des personnes ayant quitté la province de Diego-Suarez pendant l'année 1902 est déclaré sous la rubrique « Français », comme Lieutaud, de Martigues, alors que Wislez, pharmacien, est inscrit sous la rubrique Créole de la Réunion. Le directeur du journal de Diego-Suarez *L'Impartial*, Nicolas, commandant en retraite, défenseur des Créoles de la province, déclare être né en métropole. Ses tics de langage sont typiquement créoles et sa connaissance des deux îles, parfaite.

¹⁸² Le détail figure dans une lettre de Roncière à de Mahy. A.P. 35.CAOM. *Le Nouveau Salazien et Moniteur*, 1^{er} novembre 1885, n°88, évoque le ressentiment de Raffray à l'égard des Créoles. Il les expulse de Tamatave en 1883. « Ils ne valent pas mieux que les Malgaches ». Raffray, comme le consul Drouin, chargé de l'attribution des indemnités de guerre, est certainement mauricien d'origine ; voir *La Cloche*, 10 juin 1886, n°99.

lettres sur la politique malgache. »¹⁸³

Guénot est certainement Français par ses ancêtres, mais il se peut fort qu'il soit sujet britannique. Les sources les meilleures sont quelquefois fautives.

L'individu a droit à un destin que les ornières du préjugé n'ont pas arrêté d'avance. On se trompe depuis longtemps à La Réunion en matière d'origine. Il arrive que *Le Créole* dise d'un personnage public qu'il est créole, alors qu'il n'en est rien. C'est le cas de Bridet, personnage public, directeur de la Banque de la Réunion et conseiller privé sur l'identité duquel on peut se tromper puisqu'il vit sur l'île pendant plus de 40 ans¹⁸⁴. C'est aussi le cas de Macé, marin connu dans l'histoire coloniale de Madagascar, puisqu'il témoigne en 1884 à la commission *ad hoc* de l'Assemblée nationale¹⁸⁵. Ces fausses imputations d'identité ou ces reconnaissances imprécises n'engagent en rien et surtout n'apprennent rien sur les dangers qu'il y a, socialement, dans la Grande Ile, à s'avouer Créole. Cependant il faut bien commencer par montrer combien ce problème d'identité est fondamental pour voir à quel point il engage les gens de La Réunion, face aux fonctionnaires de Madagascar qui ignorent le passé réunionnais, sur les chemins difficiles de la réussite sociale.

Nous ne faisons qu'évoquer le sempiternel mais délicat manquement de la l'indianocéanique bouteille à l'encre : Parent est classé comme Français¹⁸⁶. Cela voudrait-il dire Blanc ?¹⁸⁷ Il a injurié Fouque le 27 août¹⁸⁸. Elise Hennessy, qui vit la nuit de ses charmes, doit aussi être blanche comme Gassier, autre plaideur, qui emploie l'expression « casser », expression créole qui signifie « cueillir » et qui prouve bien qu'il est Créole. Le teint fait le Français aux yeux de l'administration. On peut présager que cela a pu rendre des services à certains pour n'être pas en butte à de telles conséquences. Les archives judiciaires de la colonie de Diego-Suarez témoignent durant les deux premières années d'enregistrement de cette attitude : en 1889, les qualificatifs de « Créole de la Réunion » ou « d'Européen » (dont on ne précise jamais l'origine) cessent d'y être employés, sauf exception.

Le monde créole se reconnaît au seul énoncé du patronyme¹⁸⁹ ; seuls les métropolitains « gros doigts » ne s'y retrouvent pas. Effectivement, Mithridate, métropolitain arrivé comme soldat en 1885 à Tamatave, s'y trompe : « Je croyais Jullie, tailleur, sujet français ; il est créole de Maurice. »¹⁹⁰ Il s'agit toujours d'une question de phénotype. La connaissance des noms de famille est un sujet tabou qui échappe aux

¹⁸³ Et à La Réunion bien sûr. Citons celui du *Créole* du 25 février 1886, n°1283, qui concerne Tamatave. Dans 6 (3) D 37, District d'Anosibe, CAOM, le capitaine Salvat, 24 février 1901, évoque Guénot fils, Français, qu'il oppose à son employé Lecordier, Créole.

¹⁸⁴ *Le Créole* 19 février 1894, n°4118 et 20 mars 1886. Bridet habite La Réunion depuis 40 ans.

¹⁸⁵ *Le Port de Saint-Pierre*, 22 octobre 1885, n° 85. Sur le *Tage* de Saint-Denis à Tamatave, le capitaine Ed. Macé embarquerait avec de Mahy. Le journal précise qu'il est créole alors qu'il est malouin.

¹⁸⁶ Dossier c.214 d.437, intitulé « Affaires privées. Plaintes créoles. 1893-1894, sous dossier : Plainte des Français » ; CAOM.

¹⁸⁷ On le reconnaît plus facilement à la lecture du *JIR* 12 décembre 1895, n°1495. « Arrivée de 324 Volontaires, retour de Madagascar sur le *Djemnah*. Autres passagers: Parent. Mme de Lanux, M et Mme Legras. M. Boyer. Mme Leste et 2 enfants ; 27 créoles, 3 chinois. »

¹⁸⁸ Il s'agit du commerçant marseillais et non pas de Fouque, Créole, qui travaille à l'importation de bœufs avec Caillé.

¹⁸⁹ *La Patrie Créole*, 28 juillet 1904, n°1132. Anthony Dupré meurt le 26. « Il y a un demi siècle, alors que l'île était complètement fermée à toute civilisation, Dupré fut un des premiers Français ou assimilés au point de vue hova (sic) qui purent y pénétrer... » Nulle part on ne dit qu'il est anglais. Dans *Douze leçons sur Madagascar*, p.300, Piolet fait erreur sur un cas connu : « C'est un colon français nommé Lousier. » *Le Madécasse*, 22 février 1923, n°273, fait de même avec Marchal vieux colon de Fort-Dauphin.

¹⁹⁰ 2 Z 287. Faillite Duchemann-Janson. 6 septembre 1893. CAOM.

consuls puis aux administrateurs militaires de Gallieni. C'est une faille dans le système qui est exploitée dès l'instant où le pouvoir devient français. Quel intérêt aurait le Créole, fût-il blanc, à dire ses origines, si c'est pour se voir décrié ?

A Fort-Dauphin, Mgr. Crouzet s'y trompe, dont on peut assurer qu'il est un spécialiste es-créolités, tant il connaît le moindre Réunionnais du Sud de Madagascar. Ou du moins peut-on dire qu'il joue au même jeu social que tous car un Réunionnais blanc et riche n'est plus créole à ses yeux. Évoquant l'un des deux frères réunionnais Bocard, il précise que c'est parce qu'il a « l'air d'un monsieur résigné aux sacrifices » qu'il lui loue une mesure très cher. L'argent redonne une identité ; la blancheur, une notoriété.

N'est-ce pas l'expérience vécue par d'autres que de se rendre compte, comme Hibon en 1903¹⁹¹ décrit comme « métropolitain, instituteur, puissant, volontaire en 1894-1895 » que l'habit peut faire le moine ? Il peut s'agir ici d'une astuce de bonne guerre contre le chômage, quand on sait que le secrétaire général du gouvernement local est alors Edouard Hibon, de sa parenté. Plus que de la reconnaissance sociale, c'est de survie dont il s'agit ici. Sinon, comment comprendre qu'un politique, fier d'être Bourbonnais, comme Chamings, qui a dû s'exiler passant de Tamatave à Antsirane et Majunga pour y décéder, ait voulu choisir de cacher son origine réunionnaise ? Dans un état nominatif des commerçants ayant abandonné la province de Diego en 1902, Chamings est nommément cité comme Français, entrepreneur, décédé à Majunga. Il a eu l'habileté de ne pas donner son lieu de naissance. Moreau, qui vient de ce milieu créole particulier de Nosy Be (on s'y transmet des propriétés depuis 1841) fait de même, puisque cela semble un moyen d'échapper à une condition décriée, voire méprisée par le monde administratif en place¹⁹². La somme qu'est le très officiel *Guide de l'Emigrant* vient de témoigner en 1900 de cette classification entre deux catégories non miscibles, Français et Bourbonnais : le Créole Erboville le relève en 1902 dans *La Dépêche de Madagascar*¹⁹³.

Cette habitude administrative de condescendance perdue, principalement à Diego-Suarez¹⁹⁴, où les prolétaires réunionnais sont en masse. Le « m'enfoutisme à l'égard du pauvre bougre »¹⁹⁵ fait qu'on recueille l'un de ces derniers, « refusé à l'hôpital et qui n'avait plus que le souffle, dans les cabinets d'aisance ». Sans tomber dans le misérabilisme, on peut penser que bien des administrateurs ne se sont pas mis en frais pour écouter les doléances de ceux qui, par l'ethnotype ou le patronyme, ne répondent pas aux habitudes hexagonales¹⁹⁶. Cependant, le rapport de 1920 fait de Brice Fontaine¹⁹⁷ et Thomy de Lanux, dont le père est installé depuis 1886 à Antsirane, des Français à part entière, alors que l'administrateur explique de façon très pédagogique que les « Créoles sont restés ce qu'ils étaient voilà 30 ans ».

¹⁹¹ 56 M 30. CAOM.

¹⁹² On parle ici des élites et non des moindres. Un orateur réunionnais demande ainsi devant Gallieni de bien vouloir étendre sa sollicitude non seulement aux grandes entreprises mais aussi aux « infinis (sic) qui travaillent obscurément à la mise en valeur de la colonie. » Mot qui eut du succès. *Horizons malgaches*. pp. 170-171. CAOM.

¹⁹³ *La Dépêche de Madagascar*, 12 avril 1902, n°54. L'article, qui est une charge contre la métropole, commence le 22 mars 1902, n°51.

¹⁹⁴ 2 D 78. CAOM. Jeanson est métropolitain, malgré son patronyme réunionnais. Gonther est de Saint-Pierre.

¹⁹⁵ L'article privilégie les créolismes. *L'Impartial*, 25 novembre 1908, n°311.

¹⁹⁶ *L'Impartial*, 21 novembre 1908, n°310. Affaire Monda.

¹⁹⁷ 2D 78. CAOM. Classé dans la rubrique colonisation européenne, B. Fontaine possède au Sakaramy (à Mahatsinjo, exactement) *Saint-Joseph II*, 50 ha. plantés de maïs, manioc, riz et arachides. Cléophas Hoareau est classé, à Joffreville, à la tête d'un domaine agricole particulièrement intéressant par la culture d'arbres fruitiers de toutes espèces. Ils ont réussi, ils ne sont donc plus créoles.

Les affaires des de Lanux ont dû prospérer pendant l'intervalle. Une telle promotion s'opère au prix, non d'un renoncement, mais d'une certaine renonciation à ce qu'on est pour entrer dans le moule français commun.

Finalement, seuls les laissés-pour-compte de ce mouvement d'uniformisation sont appelés Créoles à Madagascar. Le sens endogène y repose plus sur le critère social que sur l'ethnotype. On comprend donc que ceux dont les traits le permettaient aient essayé de se débarrasser de cette condition. La créolité n'est que la consolation qui reste au Réunionnais de 1910 quand il a tout à perdre, quand l'assimilation n'a assimilé personne. De Mahy peut s'en douter au seuil de sa vie quand il conseille depuis Paris : « Restons francs créoles, fermes républicains, honnêtes gens, bons Français. »¹⁹⁸ A supposer que l'expression « franc créole » ait jamais eu un sens politique précis, il faut bien reconnaître qu'elle n'en a plus en 1906 et que ce mot d'ordre est dépassé depuis une quinzaine d'années¹⁹⁹.

Le combat mené alors par Gasparin contre cette renonciation, pour plus de reconnaissance sociale de la part de la métropole prend alors toute sa signification. Il est grand temps : son collègue Vaboïs, à ses heures journaliste à Tamatave, a dénoncé dès 1902 l'alignement des bas salaires des ouvriers créoles sur ceux des Malgaches, c'est à dire une assimilation à rebours²⁰⁰. Mais une conjonction de non-événements comme la mise en veilleuse des petites revendications du moment par *La Dépêche de Madagascar* en 1902, la cessation de parution de *La Vérité* en 1903, puis le départ de Gasparin pour l'Assemblée nationale font que les Réunionnais n'ont plus guère de défenseurs locaux sur qui compter. *L'Impartial*, qui se met à paraître en 1903 aurait pu mieux le faire ; son directeur, V. Nicolas, étant Réunionnais. Mais Nicolas le cache très bien et dans le monde sans pitié d'Antsirane²⁰¹, toujours nettement dominé par des métropolitains du monde privé, personne ne lui fait jamais grief d'origines créoles²⁰². Le Blanc créole peut devenir Français à Madagascar dans la mesure où il sait se taire. Il se sait suspect, quoi qu'il dise.

E. 1905-1925. Du Créole au Français de Madagascar

Les événements politiques qui ont donné le ton en matière d'évolution sémantique se sont situés du côté de la Grande Ile au moment de la conquête, en 1895, à l'époque de la grande espérance. La désillusion vient bien avant le départ tant souhaité de Gallieni duquel, aucun journal réunionnais n'en disconvient, arrive tout le mal. L'époque suivante, celle d'Archambaut-Augagneur-Gasparin est évoquée ici pour ce qu'elle suscite de transformation dans les usages lexicaux. Voici comment on

¹⁹⁸ *La Patrie Créole*. 10 janvier 1906.

¹⁹⁹ Louis Brunet n'a plus aucune illusion sur le devenir politique de son île quand il écrit dans *Le Ralliement* au début même du siècle : « L'autonomie a disparu et nous ne sommes pas assimilés. » 24 janvier 1901, n°3046. Mais ce sentiment diffus se trouve déjà chez cet homme circonspect au début des années 1890. Ainsi, *Le JIR* montre bien le 19 décembre 1891, n°145 que dans la question de l'assimilation tous les politiques (Brunet, Dejean de la Bâtie, de Mahy, Le Roy, Garros, Drouhet) se retrouvent et dénoncent les sénatus-consultes qui régissent La Réunion. Certains, comme Le Roy, pratiquent alors un jeu double si on se réfère à leurs principes antérieurs ; *Le Moniteur*, 23 novembre 1882, n°93.

²⁰⁰ *La Vérité*. 2 janvier 1902. Ce journal éphémère soulève le problème social. Il dénonce le sort des manœuvres « toujours sur la brèche sous un climat meurtrier » qui « touchent 1 f à 1,50 f par jour », le salaire d'un Créole de La Réunion ou celui d'un Malgache.

²⁰¹ L'Antsiranaïsa Locamus, sétois d'origine, qui dénonce souvent la présence de Créoles « teintés » a des mots de sympathie pour les Créoles. Qui plus que lui, accusé d'être Juif à cause de son patronyme, a eu à souffrir de la médisance raciste ?

²⁰² 2 D 78, CAOM ; recensement d'Anamakia, 31 décembre 1900. Un seul colon est déclaré Français dans ce recensement : Simon ; 39 ans, né à Saint-Denis, mais il vient de France où il était sous-officier de l'Infanterie de Marine.

s'exprime à Saint-Denis, en 1910, moment de tension politique à La Réunion²⁰³, alors regardée sans pitié par la presse madécasse : « Dans le concert unanime de plaintes, le Réunionnais n'a pas été le dernier à dire son abandon moral et social en même temps que son asservissement financier. »²⁰⁴ Pour schématiser, avant 1914, la droite se dit réunionnaise dans le domaine politique et garde le terme « créole » pour celui de l'affectivité alors que les gasparinistes revendiquent de plein droit le terme de « créole » dans n'importe quel usage comme synonyme de Réunionnais.

L'emploi des deux mots de « réunionnais » et de « créole » se fait désormais de moins en moins concurrentiel. L'emploi mauricien de « Créole » se retrouve peu souvent. Les Réunionnais revendiquent d'autant leur créolité dans Madagascar que la période gallienne n'a pas été suffisamment généreuse, à leur sentiment, et que maintenant les deux îles s'opposent, l'une voulant absorber l'autre. L'idée de rattachement creuse en effet l'écart géographique dans les esprits. La recherche identitaire se fait dans une douleur très masochiste à La Réunion :

« Il existe dans les bas-fonds de la collectivité réunionnaise une espèce spéciale d'individus, gens d'origine étrangère, brutes d'Afrique auxquelles se mêlent d'autres individus de même descendance, mais nés à la Réunion et déjà soumis au croisement des races... »²⁰⁵

Les Réunionnais exilés de la Grande Ile échappent en partie à ce genre l'idéologie divagante de l'île d'origine au prix de leur silence et on veut bien comprendre que l'éloignement leur rende service grâce à de maigres compensations financières. Il devient désormais difficile de savoir comment distinguer les emplois de « Réunionnais » et de « Créole », sauf dans les cas rares où on connaît toutes les conditions d'énonciation. Le Créole en partance sait au moins intuitivement que le Madagascar allogène peut être pour lui une voie de salut individuel.

La presse réunionnaise est suffisamment connue pour qu'on sache à Tananarive, en 1908, que si on demande une place de femme de ménage à Saint-Denis, on précise qu'on est « Européenne » pour accroître ses chances²⁰⁶. Madagascar est moins ouvertement rétrograde. Insensiblement, on y prend ses distances face à une incorrigible Réunion. La désaffection est nette pendant le gouvernement d'Augagneur évidemment²⁰⁷, et sous celui de Picquié, qui lui succède en janvier 1910²⁰⁸. Le petit progrès économique que connaissent les Réunionnais qui franchissent le bras de mer favorise certainement une évolution du statut individuel. Avant la Première guerre mondiale, les plus désargentés des Réunionnais ont obtenu outre mer une tranquillité d'esprit qu'ils n'ont pas chez eux.

La déclaration de guerre de l'été 1914 va ouvrir pour la totalité de la société française une autre façon d'envisager les rapports sociaux ; La Réunion n'échappe pas à cette loi. Mais qui plus est, dans cette partie de l'océan Indien, les enjeux symboliques et politiques sont différents de ceux de la métropole puisque (on peut

²⁰³ Effet de la sollicitude d'Augagneur envers La Réunion, le procureur général Girard, ancien chef du service judiciaire à Madagascar, vient enquêter à La Réunion pour informer le Parlement. *Le JIR*, 24 et 26 juillet 1910, n°182-183 et 22 et 23 août n°206-207.

²⁰⁴ *Le JIR*, 13 février 1910, n°57.

²⁰⁵ *Le JIR*, 30 octobre 1910, n°265.

²⁰⁶ *La Patrie Créole*, 1er juillet 1906.

²⁰⁷ c.91. d.125. Série géographique, CAOM. Rapport du gouverneur général août 1907. Augagneur fait allusion à un incident de Diego-Suarez : « La population créole et la presque unanimité des colons protestent avec indignation contre le verdict du conseil de guerre dans l'affaire Bertrand et Licot. »

²⁰⁸ Cela est peut-être dû à l'opinion que Picquié, inspecteur général des colonies, s'est faite des Créoles. cf. *Le Ralliement* 3 novembre 1900, n°2945. « Créoles et Européens ». L'article conclut ainsi : « Nous sommes d'une autre essence que les Européens. »

penser s'en être rendu compte dans le quart de siècle précédent) tous les Réunionnais ne sont pas sur le même pied d'égalité, alors que tous les métropolitains prétendent l'être, avec un peu plus de raison. A cause de l'application à La Réunion de la conscription, les « contre-nation » malabars risquent de devenir français à brève échéance, source d'inquiétude des Créoles. Le départ en direction de Madagascar peut permettre à la *lower middle class*, à laquelle les Malabars n'accèdent alors que rarement, d'échapper à cette éventualité, à ce destin par trop commun.

Second problème : les questions d'intégration, d'assimilation et de phénotype vont faire en sorte que toute une population créole va se madécassiser, pour parodier le mot préféré du directeur du *Madécasse*, Gaëtan Brunet²⁰⁹. Autrement dit, elle va faire bloc, comme élément de la population européenne, devant des dangers autrement plus pressants que les querelles de chapelles pour le poste de conseiller au Conseil supérieur des colonies, voire de député de la 1^{ère} ou 2^{ème} circonscription de La Réunion. Les Malgaches que l'on côtoie et qu'on jalouse depuis longtemps (imagine-t-on que ces gens-là font du vélo pour leur plaisir, dès 1900, en pleine Belle Epoque ?²¹⁰) ne seraient-ils pas en passe de devenir des concurrents sur le marché du travail ?

Le Colon de Madagascar, journal tamatavien des années 20 est certainement l'un des porte-paroles de cette frange de la population allogène. On s'y moque gentiment de la langue créole²¹¹, voire des « prolétaires » créoles²¹², on y suit passionnément les campagnes électorales de l'île proche, mais surtout on y dénonce sans cesse le danger gaspariniste, le « nationalisme créole »²¹³, voire le danger suprême, celui que représentent les « naturalisations des indigènes de nos colonies »²¹⁴. Nous avons là une preuve que nous sommes bien en esprit, à La Réunion, dans un certain milieu, avec un problème de taille en plus, le nationalisme malgache en gestation : c'est ce que Brugaët nomme très justement « l'évolution madécasse... Les Réunionnais ne font plus bande avec leurs compatriotes restés dans l'île natale. »²¹⁵

Et pour cause : en 1925, le nombre de Réunionnais nés dans la Grande Ile est important et ils ont une légitimité que n'ont pas les nouveaux arrivants. Lorsque Auguste Brunet, en 1923, se retrouve promu gouverneur par intérim, la réaction ethniciste de certains métropolitains ne va pas tarder à venir²¹⁶ ; Brunet n'est pourtant jamais que le représentant type de ce que l'élite réunionnaise pouvait offrir au monde politique colonial. Malgré les rodomontades de Barquisseau, le Madagascar bourgeois allogène se sent pris d'un sentiment de supériorité incontestable à l'égard de Saint-Denis, dépassée dans tous les domaines pour le demi-siècle à venir. Les Réunionnais qui étaient à Madagascar sont enfin devenus des gens du pays,

²⁰⁹ Qui se surnomme Brugaët ; voir *Le Madécasse* ; 25 avril 1925, n°1031 : « Madécasses d'abord ! Réunionnais, Corses, Bretons ou Provençaux ensuite. »

²¹⁰ *Le Ralliement*, 3 novembre 1900, n°2945. C'est la conclusion de l'article concernant Picquidé. Ce ne sont pas les preuves iconographiques qui manquent pour étayer cette idée.

²¹¹ *Le Colon de Madagascar*, 10 février 1924, n°149. « Une épître amoureuse ».

²¹² *Le Colon de Madagascar* précise pour l'élection du 8 mai 1921 au Conseil supérieur des Colonies : « Certain esprits avaient répandu le bruit que nous verrions se renouveler les scènes de désordre qui ont rendue célèbre l'île de la Réunion... » Puis le journal précise que le vote par correspondance existe, détail donné « afin que nos amis les prolétaires puissent retirer leur carte. »

²¹³ *Le Colon de Madagascar*, 27 avril 1924, n°160. « Entendu dans la rue ».

²¹⁴ *Le Colon de Madagascar*, 30 juillet 1924, n°172. Conclusion de l'article : « Moins il y aura de naturalisés, mieux cela vaudra. »

²¹⁵ *Le Madécasse*, 25 avril 1925, n°1031. Brugaët joue ici avec le mot « bande » dont il reprend l'acception régionale du groupe d'appartenance.

²¹⁶ Lorsque Bousenot se présente contre Brunet le bruit se répand selon lequel les postes-clés seraient réunionnés à Tananarive.

des « Madécasses » ou plutôt des Français de Madagascar.

Le directeur de l'école européenne laïque de Tananarive, E. Gangnant, Réunionnais installé depuis longtemps, va plus loin dès 1920, dans une leçon d'ethnographie, donnée comme telle, et un peu hâtive : « Sous la dénomination générique de « Créole », chacun apporte avec lui son rang social (à Madagascar) ». ²¹⁷ L'ethnisation des problèmes politiques, constante de la politique réunionnaise du début du XX^{ème} siècle ²¹⁸, prend fin, provisoirement, à Madagascar avec une période de redoux économique pour les Réunionnais salariés et fonctionnaires qui y vivent. S'ils se nomment Créoles, c'est qu'ils revendiquent le titre, non pas parce qu'il leur est imposé par une élite paternaliste.

CONCLUSION. « CRÉOLE », MOT-INDICE

Les linguistes n'ont pas encore parlé de la resémantisation du mot « créole » entre 1880 et le premier quart du XX^{ème} siècle dans un jeu de miroirs établi entre deux îles dont la plus petite prétend abusivement avoir colonisé l'autre. Cela s'est fait non sans péril, comme cela s'est fait sans gloire, au plus grand détriment sentimental, si ce n'est économique, des Créoles de Madagascar.

Dans les années 1920, le sens du mot Créole s'est étendu ; il est enfin devenu plus fraternel pour des raisons assez simples : une minorité réunionnaise, la plus cultivée, la classe moyenne ²¹⁹, a gagné à Madagascar plus de reconnaissance symbolique sociale, spécialement à partir d'un exode entamé en 1915. C'est cher payé pour la simple resémantisation d'un mot dont le sens s'étend à tous ceux de La Réunion.

Mais cette resémantisation sert d'indice à l'histoire de la présence des Créoles à Madagascar. Chez les linguistes, le « mot-indice » constitue l'hypothèse par laquelle le discours d'un groupe socio-culturel peut être classé en fonction de termes révélateurs. Or le hasard veut que ce soit l'appellation même du groupe en question qui soit le révélateur par excellence. Ce mot a, en 1880, des sens antithétiques ; il impose son acception actuelle de « né à la Réunion » avec le brassage des peuples et des milieux sociaux de la Première Guerre mondiale, sous l'influence des usages d'une patrie marâtre bien négligente, mais nettement plus égalitariste qu'on l'est alors aux Iles.

L'histoire des Français de La Réunion à Madagascar est cernable parce qu'elle est celle d'un groupe restreint. Elle ne commence pas avec l'arrivée officielle de la France dans ce pays, serait-ce avec le protectorat ; elle la devance en lui posant des chausse-trappes. C'est une histoire de contacts, de proximité entre deux pays proches mais de cultures lointaines, dissemblables, où se glissent cependant des éléments communs, un air de déjà vu, de réminiscence, ce qui n'est pas du tout le cas de la puissance tutélaire coloniale.

A l'image de l'histoire du mot « créole » pendant la même période, l'histoire des Réunionnais se saisit donc sous de multiples formes. Quoi de commun en effet, entre le salon en peau de lémurien de madame la gouvernante ²²⁰ Brunet et les

²¹⁷ *Bulletin de l'association des Originaires et amis de la Réunion*, n°3, juillet 1920, p.8.

²¹⁸ *Le JIR*, 8 janvier 1910, n°26 : « La Réunion... est peuplée de blancs respectés et de noirs respectueux n'ayant qu'une patrie. » Ces termes sont à peu de choses près ce que dit *Le Créole*, 23 juin 1888, à propos du procès Babet : « A Bourbon, le noir aime le blanc et le blanc chérit et protège le noir. » Le paternalisme n'est pas mort ; la case de l'oncle Tom tient toujours debout. La droite n'a pas voulu épouser son siècle.

²¹⁹ Voir la fin du chapitre consacré à l'espace public.

²²⁰ Usage dionysien pour désigner la femme du gouverneur.

« trimardeurs de la côte »²²¹ qui pratiquent le culture sur « tavés » ou « tavachés »²²² ? La vie multiforme des Créoles de Madagascar, « Vazaha de rizièr »²²³ ou « pas grand-chose »²²⁴, a cet avantage que nombre d'entre eux échappent au besoin et aux préjugés raciaux bien plus vite que dans l'île d'origine. Ils acquièrent, vers 1920, en même temps que des métropolitains, la promotion dans l'ordre des Français de Madagascar, quand ils en ont les moyens économiques. Soucieux de respectabilité et d'intégration, ils en oublient alors leur créolité, comme en témoigne sur 8 années le *Bulletin des Originaires de la Réunion*²²⁵. On pourra affirmer qu'à Madagascar, en 1925, à cause de l'égalitarisme obligé des tranchées de la dernière guerre, « Créole » n'a plus aucun sens connoté positivement. Le mot s'est dévalorisé. On s'affirme Français et d'outre mer. On y a encore une avance sur La Réunion où l'histoire du mot va moins vite. Cela laisse pourtant pressentir un malaise profond chez tous les Français de Madagascar parmi lesquels les laissés-pour-compte réunionnais sont la majorité.

Dans une réédition du *Dictionnaire des concepts nomades en sciences humaines*²²⁶, on peut concevoir que le terme figure en bonne place.

²²¹ p.54. *L'Envers du rêve colonial*. L. LEROUX : « Les trimardeurs... autrement dits, de braves types d'employés créoles sans la moindre culture... ». p.172.

²²² Pour tavy, cultures sur brûlis que font pratiquer les « tavistes » ou « tavacheurs » Créoles de la côte Est.

²²³ F. WIEME, *Présyndicalisme et colonisation à Madagascar (1895-1940)* ; p.32. DEA.

²²⁴ B. SCHLEMMER, p.125. *Le Menabe. Histoire d'une colonisation*, 1984, ORSTOM, Travaux et documents.

²²⁵ De 1920 à 1928.

²²⁶ Sous la direction d'O. CHRISTIN, Métaillé, 2010. 462 p.